

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 18/ISéance du mardi 1^{er} juillet 2008, première partiePrésidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente

Sommaire

Ordre du jour	1207
Ouverture de la séance	1211

Communications :

1. Demande d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable à titre de subvention pour la récupération d'énergie des installations de ventilation de l'hostellerie des Chevreuils, route du Jorat 80 à Vers-chez-les-Blanc	1212
2. Ouverture d'un compte d'attente pour l'assainissement et l'amélioration thermique de l'immeuble rue des Côtes-de-Montbenon 7-9, à Lausanne	1213
3. Composition de la Commission consultative «Affichage»	1213

Courriel :

Retard de M ^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine (M ^{me} Silvia Zamora)	1211
---	------

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2008/9, 2008/11, 2008/20, 2008/16, 2008/19 (Municipalité)	1211
2. Démission du Conseil communal de M ^{me} Aline Gabus (AGT) (M ^{me} Aline Gabus)	1215

Interpellations :

1. «Riponne : suite et certainement pas fin !» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	1215
<i>Développement</i>	1224
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin).	1225
<i>Discussion</i>	1226
2. «Arche, pont, culture et politique» (M ^{me} Isabelle Mayor et consorts). <i>Dépôt</i>	1215
<i>Développement</i>	1221
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	1222
<i>Discussion</i>	1223
3. «Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise» (M ^{me} Sylvie Freymond et consorts). <i>Dépôt</i>	1215
<i>Développement</i>	1216
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	1216
<i>Discussion</i>	1217
4. «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur les divertissements?» (M ^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts). <i>Dépôt</i>	1215
5. «Chauffage à distance, augmentation déguisée?» (M. Olivier Martin). <i>Développement</i> <i>polycopié</i>	1234
<i>Réponse</i> <i>polycopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	1235
<i>Discussion</i>	1237

Motions :

1. «Atel et EOS, pour une fusion sans fission ! Un grand pas vers la société à 2000 W»
(M. Yves Ferrari). *Dépôt* 1214
2. «Pour un PALM culturel !» (M. Gilles Meystre). 1232
Discussion préalable 1233

Pétition :

- Statuer sur l'ancienne usine d'incinération du Vallon (UIOM), actuellement occupée par le collectif
«Danger de vie» (259 signatures). *Dépôt* 1211

Postulats :

1. «Pour une qualité de vie conviviale à Montblesson» (M. Guy-Pascal Gaudard). *Dépôt* 1214
2. «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique» (M. Nkiko Nsengimana). *Dépôt* 1214
3. «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation»
(Commission permanente de gestion, par M^{me} Sylvianne Bergmann). *Développement photocopié* 1230
Discussion préalable 1230
4. «Pour une piscine de Bellerive chauffée» (M. Jean-Charles Bettens). *Développement photocopié* 1231
Discussion préalable 1231
5. «Pour que le site internet *lausanne.ch* s'enrichisse de lettres d'information»
(M. Jacques-Etienne Rastorfer). *Développement photocopié* 1234
Discussion préalable 1234

- Questions orales** 1227

Ordre du jour

18^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} juillet 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R29. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Une <unité du développement durable> pour un développement responsable de Lausanne». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

R30. *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)*: «Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R32. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28. (CLP).

Motion de M^{me} Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

Motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

R33. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-métre> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

R36. *Préavis N° 2008/9*: Plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R38. *Préavis N° 2008/11*: Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III. (EJE, AGF). ROLAND RAPAZ.

R39. *Préavis N° 2008/14*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

R40. *Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.)*: «Un Champagnac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R43. *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». (SI). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R45. *Préavis N° 2008/20*: Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV. (SI, AGF). FRANÇOISE LONGCHAMP.

R46. *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R47. *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

R48. *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

R49. *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

R50. *Préavis N° 2008/16*: Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage. (Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

R51. *Préavis N° 2008/19*: Transformation du temple de Saint-Luc en maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude. (EJE). CLAUDE METTRAUX.

R52. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (SSE). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R53. *Préavis N° 2008/27*: Crédits supplémentaires pour 2008 (1^{re} série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI17. *Postulat de la Commission permanente de gestion, par M^{me} Sylvianne Bergmann*, pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation. (17^e/17.6.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI18. *Postulat de M. Jean-Charles Bettens* pour une piscine de Bellerive chauffée. (17^e/17.6.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI19. *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!». (17^e/17.6.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI20. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer* pour que le site internet *lausanne.ch* s'enrichisse de lettres d'information. (17^e/17.6.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATION

INT10. *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Chauffage à distance, augmentation déguisée?» (12^e/8.4.08) [SI 6.6.08]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 26.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 23.9, 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente:	Le secrétaire de séance:
Myriam Tétaz	Claude Bonnard

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

13.2.07 (R25.) *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

2.10.07 *Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

23.10.07 *Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

11.12.07 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

26.2.08 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

26.2.08 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

11.3.08 *Pétition de M^{me} et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment <Le Vignel> sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce.» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

22.4.08 *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelly et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

6.5.08 *Préavis N° 2008/12*: Centre paroissial de Béthusy (chapelle et maison de paroisse). Modification du droit distinct et permanent de superficie en faveur de l'Association des locaux paroissiaux de Chailly-La Cathédrale. (CLP, EJE). JEAN-CHARLES BETTENS.

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W.» (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W.» (SPS). ROLAND RAPAZ.

6.5.08 *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?». (Trx). ISABELLE TRUAN.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation <camping de Vidy>». (Trx). OLIVIER MARTIN.

6.5.08 *Préavis N° 2008/15*: Plan partiel d'affectation «Le Chalet-des-Enfants». Zone spéciale selon l'article N° 50a, lettre b, LATC. Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. (Trx, CLP). ROLAND OSTERMANN.

6.5.08 *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)*: «Lausanne n'est pas une poubelle.» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

20.5.08 *Rapport-préavis N° 2008/17*: Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

20.5.08 *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

20.5.08 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!» (SPS).

Postulat de M. Philippe Mivelaz: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (Trx, SSE, CLP, AGF).

Postulat de M. Guy Gaudard pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive. ROLAND RAPAZ.

20.5.08 *Motion de M. Giampiero Trezzini* pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires. (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

20.5.08 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

20.5.08 *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

20.5.08 *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

3.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/23*: Réponse à trois initiatives et à deux pétitions. (AGF, Trx, EJE). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

3.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/24*: Route de contournement de la place de la Sallaz par le chemin des Cascades entre l'avenue de la Sallaz et la route de Berne. Mesures d'accompagnement complémentaires. Réponse au postulat de M^{me} Adèle Thorens «pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier». Réponse au postulat de M. Pierre Santschi «pour accueillir le m2 à la Sallaz». Crédit d'investissement. (Trx, SSE, SI). EVELYNE KNECHT.

3.6.08 *Pétition de M^{me} T. Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu. COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6.08 *Préavis N° 2008/25*: Etudes régionales: demande d'un crédit II. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent

à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes.» (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne.» (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

17.6.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

17.6.08 *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (SSE). MONIQUE COSANDEY.

17.6.08 *Postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

17.6.08 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

17.6.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du «pollueur payeur» ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Marquer son époque de son empreinte, OUI, mais pas avec du CO₂». (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

17.6.08 *Motion de M^{me} Andrea Egli*: «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

17.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/26*: Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M^{me} Lisane Lavanchy Bräm et consorts (75 sign.)*: «Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches: pour la création de places de crèche, surtout en pouponnière et de façon urgente». COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts* (238 sign.) demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy–Montheron. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04). DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: « Quel avenir pour le < Site associatif du 52 > ? » (19^e/13.6.06). DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: « Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ? » (7^e/21.11.06). DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07). DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08). DISCUSSION.

5.2.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Réduire les coûts de l'aide sociale... ». (9^e/5.2.08). DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: « Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois ? » (12^e/8.4.08). DISCUSSION.

22.4.08 *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: « Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine ». (13^e/22.4.08). DISCUSSION.

22.4.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne ». (13^e/22.4.08). DISCUSSION.

22.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: « Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre ? » (13^e/22.4.08). DISCUSSION.

6.5.08 *Interpellation de M^{me} Marlène Bérard*: « Lausanne Jardins 2009: comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre ? » (14^e/6.5.08). DISCUSSION.

6.5.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond* sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne. (14^e/6.5.08). DISCUSSION.

20.5.08 *Interpellation de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts*: « Les étrangers et la Ville de Lausanne: à quand une considération des étrangers lausannois ? » (15^e/20.5.08). DISCUSSION.

17.6.08 *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: « Clochette, Vivarium et réseau 08... » (17^e/17.6.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 1^{er} juillet 2008, première partie

Membres absents excusés : M. Benoît Biéler, M. Marc-Olivier Buffat, M. Roger Cosandey, M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Sylvie Favre Truffer, M. Albert Graf, M^{me} Claude Grin, M. Laurent Guidetti, M^{me} Marie-Claude Hofner, M^{me} Sandrine Junod, M. Thi Nguyen, M. David Payot, M^{me} Solange Peters, M. Vincent Rossi, M. Yvan Salzmann, M^{me} Esther Saugeon, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Roland Philippoz, M. Francis Pittet, M. Thomas Schlachter.

Membres présents	78
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames, Messieurs, nous avons atteint le quorum. Je déclare cette séance ouverte et je passe la parole à M. Bonnard pour les communications.

M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance : – Merci, Madame la Présidente. Une petite réflexion à propos du quorum : nous pouvons éventuellement compter les personnes qui sont dans cette salle s'il y a un problème électronique. Mais maintenant, depuis notre place à la tribune, nous voyons que nous avons le quorum.

Nous avons reçu :

Pétition (259 signatures) pour statuer sur l'ancienne usine d'incinération du Vallon (UIOM), actuellement occupée par le collectif « Danger de vie »

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

Texte de la pétition

Pétition

L'ancienne usine d'incinération du Vallon a été occupée par le collectif « Danger de vie » pour y réaliser un projet d'habitation et de culture. Or la Municipalité aimerait mettre fin à cette occupation, prétextant un danger lié à

la pollution. En tant qu'habitantE du quartier du Vallon, je demande :

- qu'il ne soit procédé à aucune expulsion par la force ;
- que la plainte pénale déposée contre les squatteurs-euses soit retirée immédiatement ;
- que des analyses de la qualité de l'air soient effectuées à différents endroits à l'intérieur et à l'extérieur du site ;
- que la Ville de Lausanne fasse en sorte que le projet « Danger de vie » puisse être réalisé par le collectif ;
- qu'aucun démantèlement n'ait lieu avant qu'un projet de reconstruction soit finalisé et prêt à démarrer dès la fin de la démolition ;
- que ce projet de reconstruction soit approuvé par les habitantEs du quartier du Vallon ;
- que le collectif « Danger de vie » puisse bénéficier de l'usage du bâtiment jusqu'au début effectif des travaux.

Retard de M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine

Courriel

Lausanne, le 30 juin 2008

De: Zamora Silvia
 Envoyé: lundi, 30. juin 2008 15:20
 A: myriam.tetaz@bluewin.ch; 'Claude Bonnard'
 Cc: Monbaron Dominique; Brélaz Daniel

Merci de prendre note que je serai en retard au CC de demain soir d'environ 1 heure. Bonne journée. /Z.

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2008/9, 2008/11, 2008/20, 2008/16, 2008/19

Lettre

Madame Myriam Tétaz
 Présidente du Conseil communal
 Hôtel de Ville
 1000 Lausanne

Lausanne, le 27 juin 2008

Séance du Conseil communal du 1^{er} juillet 2008 – demandes en relation avec le déroulement de l'ordre du jour

Madame la Présidente,

En sa séance du 25 juin 2008, la Municipalité a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 1^{er} juillet 2008. Elle souhaite que les points suivants puissent être traités en urgence :

- **Point R36: Préavis N° 2008/9 (Plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007)**

Le superficiaire souhaite pouvoir faire débiter les travaux de construction dans les meilleurs délais.

- **Point R38: Préavis N° 2008/11 (Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III)**

Il s'agit de pouvoir démarrer les travaux de manière à respecter leur planification.

- **Point R45: Préavis N° 2008/20 (Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV)**

Le retard pris dans le traitement de ce dossier pourrait entraîner une interruption dans la diffusion télévisée des débats du Conseil communal... inconvénient dont le délibérant lausannois est naturellement mieux en mesure que la Municipalité d'apprécier la portée.

- **Point R50: Préavis N° 2008/16 (Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage)**

Les travaux ont été planifiés en tenant compte des disponibilités limitées des entreprises concernées, actuellement très sollicitées. Il importe de pouvoir commencer les travaux selon le calendrier arrêté.

- **Point R51: Préavis N° 2008/19 (Transformation du temple de Saint-Luc en maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude)**

Pour ce point également, c'est la nécessité de pouvoir entreprendre sans plus tarder les travaux décrits dans le préavis qui nécessitent une décision rapide.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Demande d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable à titre de subvention pour la récupération d'énergie des installations de ventilation de l'hostellerie des Chevreuils, route du Jorat 80 à Vers-chez-les-Blanc

Communication

Lausanne, le 11 juin 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'hostellerie comporte plusieurs bâtiments, un principal avec l'infrastructure d'accueil, le restaurant gastronomique, le café, dix-neuf chambres, une annexe et une dépendance.

L'hôtel jouit d'une bonne réputation avec son restaurant gastronomique et ses chambres agréablement aménagées. Sa clientèle s'est quelque peu diversifiée avec l'arrivée de touristes étrangers, qui complète celle habituellement plutôt d'affaires.

Le taux de fréquentation est maintenant régulier et cela même en période de vacances. Malgré tout, la facture énergétique est encore importante et doit être abaissée.

Dans le cadre d'une politique générale d'assainissement énergétique et dans l'optique d'un développement durable, notre service propose le remplacement des installations de ventilation et la mise en place de systèmes de récupération de chaleur et d'économie d'énergie.

C'est pour ces raisons que la Municipalité a accepté, dans sa séance du 6 juin 2008, le principe du financement des systèmes de récupération d'énergie des installations de ventilation pour la somme de Fr. 55'000.–. Cette somme sera prélevée sur le Fonds pour le développement durable pour l'année 2008.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente pour l'assainissement et l'amélioration thermique de l'immeuble rue des Côtes-de-Montbenon 7-9, à Lausanne

Communication

Lausanne, le 12 juin 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'immeuble précité, construit en 1940 par l'architecte R. Bonnard, a été agrandi dans sa partie ouest en 1958. Il n'est pas noté au recensement architectural bien que sa qualité volumétrique et conceptuelle soit intéressante.

Occupé et aménagé dès sa construction par un commerce d'importation-exportation de fruits et de légumes au rez et au sous-sol, il fut loué dès 1985 à un marchand de chaussures, le premier étage étant occupé par un bureau d'architecte et un atelier de danse et de musique. Nous trouvons également quatre garages utilisés par le SSI au rez et des locaux en sous-sol, côté ouest, loués par des musiciens.

Conformément au préavis N° 2004/33, les locaux du marchand de chaussures ont été transformés en 2007 pour accueillir l'Atelier des maquettes de la Ville de Lausanne qui devait libérer les locaux de Beau-Séjour 8. A cette occasion, le bien-fonds a été transféré du Patrimoine financier au Patrimoine administratif à dater du 1^{er} janvier 2008.

Cet édifice, affecté initialement à des dépôts et commerces, ne répond pas aux exigences des économies d'énergie actuelles et les murs de soutènement de la rue Jean-Jacques-Mercier contre lequel il s'appuie directement ne sont pas étanches, malgré la reprise du trottoir qui le surplombe.

La toiture plate composée d'une partie en multicouche à l'est et d'asphalte coulé à l'ouest nécessite une réfection qui devrait être mise à profit pour l'isoler.

Nous constatons également que la démolition de cet immeuble n'est en principe pas envisageable étant donné que sa partie ouest (N° 9), située en zone verte, ne sera pas reconstructible en cas de démolition et que la partie est (N° 7) ne peut être reconstruite que dans son gabarit actuel. Par ailleurs, il est à souligner que nous avons investi l'année dernière la somme de Fr. 721'000.– pour l'aménagement de l'Atelier des maquettes dans ces locaux.

Au vu de ce qui précède, il convient de procéder à l'assainissement et à l'amélioration du bilan thermique de cet immeuble : ce d'autant qu'un des locataires à l'étage a lui-même installé son chauffage et qu'il se plaint depuis nombre d'années d'une importante consommation d'énergie due au défaut d'isolation thermique.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- Traitement de la note par la Municipalité : mai 2008
- Obtention du crédit d'ouvrage : août 2008
- Demande d'autorisation administrative : septembre 2008
- Début des travaux : novembre 2008
- Fin des travaux : mai 2009

Afin de régler les premiers frais d'honoraires en vue d'établir un dossier complet, la Municipalité, dans sa séance du 21 mai 2008, a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de Fr. 30'000.–. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Ce projet ne figure pas au plan des investissements du PAD au vu du fait que cet immeuble vient d'être transféré du Patrimoine financier au Patrimoine administratif.

Le montant du crédit d'ouvrage devrait s'élever à environ Fr. 590'000.– TTC.

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette ouverture d'un compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 2 juin 2008.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz Le secrétaire : Philippe Meystre

Composition de la Commission consultative «Affichage»

Communication

Lausanne, le 20 juin 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 23 octobre 2007, M^{me} Stéphanie Apothéloz du Parti socialiste, alors conseillère, a demandé au directeur des Travaux de bien vouloir communiquer au Conseil communal la composition de la Commission consultative «Affichage» dès que celle-ci serait connue.

Ci-joint, vous trouverez la liste des membres de ladite commission, qui s'est réunie pour la première fois le 23 mai dernier et qui poursuivra ses travaux le 12 septembre 2008.

En vous souhaitant bonne réception de cette correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Annexe: ment.

Liste des membres de la commission consultative
«Affichage»

Président

- **Monsieur Olivier Français**
Directeur des Travaux
Conseiller national

Experts de la commission

- **Madame Flavia Cocchi**
Graphiste indépendante
Mandats culturels, et institutionnels: mu.dac, Musée d'histoire et d'archéologie, Yverdon, etc. Quatre années dans l'atelier de Werner Jeker, une année chez Benetton en Italie.
- **Monsieur Alfred Haas**
Secrétaire général de la FRP
Juriste et détenteur d'un diplôme fédéral en relations publiques BHS-Training.
- **Madame Nadia Lamamra**
Historienne, collaboratrice scientifique à l'Institut fédéral des Hautes Etudes en formation professionnelle (IFFP) dans le secteur recherche et développement.
Domaine de recherche: études genre, notamment genre dans la formation.
- **Monsieur Hervé Devanthéry**
Account Manager
Associé chez Synthèse et Newcom
- **Madame Dominique Benmuvhar**
Membre du comité et secrétaire de la Maison Ouverte à Lausanne. Membre du comité de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. Membre du comité de l'UDF – Union des Femmes.
- **Gianni Haver**
Institut de sociologie des communications de masse (IS CM)
Professeur associé
UNIL Dorigny
Actuellement professeur associé de Sociologie de l'image à l'Institut de sociologie des communications de masse depuis mars 2005.

Partis politiques

- **Madame Isabelle Mayor** pour les Verts
- **Monsieur Guy Gaudard** LausannEnsemble
- **Madame Evelyne Knecht** pour AGT (A Gauche Toute !)
- **Monsieur Claude-Alain Voiblet** pour l'UDC
- **Madame Florence Germond** pour le Parti socialiste

Membres de l'Administration

- **Madame Valérie Berset-Budde**, déléguée à l'égalité
- **Monsieur Christian de Torrenté**, chef du Service juridique
- **Madame Sonia Charruau**, cheffe de l'Unité d'assainissement financier
- **Monsieur Christophe Jobin-Viret**, chef de l'Office de signalétique urbaine

Postulat de M. Guy-Pascal Gaudard:
«Pour une qualité de vie conviviale à Montblésson»

Dépôt

Lausanne, le 25 juin 2008

(Signé) *Guy Gaudard*

Motion de M. Yves Ferrari: «Atel et EOS,
pour une fusion sans fission! Un grand pas vers
la société à 2000 W»

Dépôt

Lausanne, le 24 juin 2008

(Signé) *Yves Ferrari*

Postulat de M. Nkiko Nsengimana: «Pour un plan
d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique»

Dépôt

Lausanne, le 27 juin 2008

(Signé) *Nkiko Nsengimana*

**Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp
et consorts : « Riponne : suite et certainement pas fin ! »**

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor
et consorts : « Arche, pont, culture et politique »**

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

(Signé) *Isabelle Mayor et 5 cosignataires*

**Interpellation urgente de M^{me} Sylvie Freymond
et consorts : « Pour une transformation de la gare CFF
proche des aspirations de la population lausannoise »**

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

(Signé) *Sylvie Freymond et 6 cosignataires*

**Interpellation ordinaire de M^{me} Elisabeth Wermelinger
et consorts : « Quel avenir pour le droit des pauvres
ou impôt sur les divertissements ? »**

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} juillet 2008

(Signé) *Elisabeth Wermelinger et 3 cosignataires*

La présidente : – Merci. Nous avons reçu une lettre de démission de M^{me} Aline Gabus. Je vous la lis.

**Démission du Conseil communal
de M^{me} Aline Gabus (AGT)**

Lettre

Aime Gabus
Rue des Jardins 7
1018 Lausanne

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal

Lausanne, le 24 juin 2008

Madame la Présidente,

Après douze ans passés au Conseil Communal, je vous annonce mon intention de démissionner après la séance du 1^{er} juillet 2008.

Durant ces années, j'ai eu beaucoup de plaisir et d'intérêt à participer à ce Conseil, à voir la ville se transformer et à m'en sentir partie prenante.

Ces années m'ont permis de rencontrer des gens qui pour certains ne partagent pas la même vision politique que moi, mais avec lesquels j'ai eu en commun l'intérêt pour la collectivité et la chose publique.

Malheureusement l'intérêt s'est éteint, c'est pourquoi je préfère laisser ma place.

Je souhaite à ce Conseil de continuer à travailler dans le respect des opinions différentes.

(Signé) *Aline Gabus*

La présidente : – M^{me} Gabus, originaire du Locle, popiste, est entrée au Conseil communal en 1994. Elle a été membre du Bureau de 1995 à 1997, a été élue à la Commission de gestion en 1998, commission qu'elle a présidée en 2002 et quittée en 2005. Elle a aussi été membre de la Commission des naturalisations de 1998 à 2000.

Je regrette ta décision, Aline, tout en la comprenant. Tes interventions, tes questions, tes réflexions, tant au sein du groupe que du Conseil communal, étaient toujours pertinentes, empreintes de lucidité, d'intelligence, de bon sens, et dénuées de parti pris inutilement partisan. Merci de ton engagement. Puisses-tu, sous une autre forme, continuer à partager avec nous le souci de la vie politique de notre cité. La gauche a besoin de gens comme toi.

La présidente : – Voici le déroulement de la soirée, au demeurant fort chargée. Divers imprévus ont rendu difficile l'établissement de l'ordre du jour de cette soirée. D'une part, vous l'avez entendu, M^{me} Zamora ne viendra que dans une heure, d'autre part, M. Français doit nous quitter à 19 h 20 et sera de retour vers 21 h. Exceptionnellement, nous commencerons par les interpellations urgentes qui concernent précisément M. Français. Après quoi, nous passerons aux questions orales. Nous liquiderons ensuite le chapitre D, « Droits des conseillers communaux » avant de passer aux rapports. Priorité a été accordée par le Bureau aux points R39 et R53, Comptes 2007 et crédits supplémentaires. Nous continuerons avec les points pour lesquels la

Municipalité a demandé l'urgence. Nous ferons une pause vers 20 h, nous verrons où nous en serons, et nous continuerons, s'il nous reste du temps, jusqu'à épuisement sinon de l'ordre du jour du moins de votre zèle. J'espère que ce mode de faire vous convient.

Nous commençons par les interpellations urgentes. La première que nous avons reçue s'intitule «Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise». Je demande à M^{me} Freymond de bien vouloir nous la présenter.

Interpellation urgente de M^{me} Sylvie Freymond et consorts : «Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise»¹

Développement

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – (*Lit son interpellation.*) Depuis quelques années, les CFF modernisent avec plus ou moins de bonheur les haltes ferroviaires helvètes, petites ou grandes. C'est dans cette mouvance que les CFF ont déposé une demande d'autorisation de transformation de l'aile ouest de la gare de Lausanne et de l'ancienne poste, entraînant notamment un changement d'affectation des salles de réunion du Buffet en galeries marchandes et en bureaux et de l'ancienne poste en voie d'accès pour des camions de livraison destinés à alimenter les futurs commerces prévus.

Une demande de permis de transformer a été déposée, et la mise à l'enquête a été clôturée fin mai 2008. Sept oppositions ont été déposées, dont une par la Société d'Art Public ! Pour l'heure, ce dossier se trouve en mains du Service cantonal des monuments historiques, puisque la gare de Lausanne est inscrite à l'inventaire des bâtiments à protéger. La décision du conservateur devrait intervenir dans le courant de l'été, raison pour laquelle nous demandons que cette interpellation soit traitée en urgence. En effet, il ne serait pas souhaitable qu'une décision soit prise en catimini, pendant le grand silence estival.

Les positions critiques portent sur de nombreux aspects du projet mis à l'enquête. La disparition des deux salles de réunion, Les Cantons et Les Vignerons, dont la taille, le prix de location et l'accessibilité en transports publics sont uniques en Suisse romande, est particulièrement regrettable. Le syndic lui-même déplore cette future perte, si on s'en réfère à l'article paru dans *24 heures* du 21 juin. Une pétition circule pour demander le maintien de leur affectation et a déjà obtenu plus de mille signatures à ce jour.

On peut se demander si un énième centre commercial est si favorable à l'intérêt public, étant donné le manque

¹ Cf. *supra*, p. 1215.

d'enthousiasme des citoyens lausannois à fréquenter les nouvelles galeries marchandes de la place Saint-François.

Cela étant, je remercie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité reconnaît-elle l'intérêt historique et social des salles de réunion du Buffet de la Gare ?
2. Si oui, pourrait-elle envisager dans l'avenir de gérer leur occupation en tant que lieux de réunion pour des associations, syndicats, partis politiques, etc. ?
3. Si le Conservateur cantonal devait donner son aval au projet des CFF, la Municipalité pourrait-elle envisager d'en demander des modifications visant à maintenir l'affectation de la gare en tant que lieu destiné aux usagers des transports publics, et non aux consommateurs, suivant ainsi certains opposants ?
4. Si tel n'est pas le cas, comment la Municipalité se positionnerait-elle face à un risque d'embouteillages et d'afflux de camions de livraison risquant d'augmenter le taux de pollution mesuré dans le quartier ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Comme l'a rappelé l'interpellatrice, il s'agit d'une procédure menée par les Chemins de fer fédéraux, à laquelle est lié un droit spécifique. Vous me permettez d'être succinct sur la procédure, d'autant plus, comme vous l'avez mentionné, que ce projet suscite des remarques et des oppositions. Mais c'est aux personnes habilitées d'en traiter et pas à nous. Néanmoins, comme vous adressez des questions d'ordre général à la Municipalité, j'y réponds comme suit.

D'après les spécialistes – je me réfère toujours à eux – l'architecture intérieure de l'ouvrage n'est pas particulièrement digne de protection. En revanche, on ne peut pas oublier que ces lieux font partie intégrante de l'histoire de la ville par les activités qui s'y sont déroulées au fil du temps, qu'ils suscitent l'affection et donc que la mutation plus ou moins profonde qu'ils vont subir suscite de l'émotion. Les travaux effectués dans les années 1990 ont été mieux acceptés par la population.

1. La Municipalité reconnaît-elle l'intérêt historique et social des salles de réunion du Buffet de la Gare ?

Tout à fait, nous reconnaissons l'intérêt de l'histoire et de l'activité sociale qui y est liée, les réunions des différents partis politiques qui s'y sont tenues, les débats, etc. Mais sur la question du sens profond de ces actions, permettez à la Municipalité de rester floue dans sa réponse.

2. Si oui, pourrait-elle envisager dans l'avenir de gérer leur occupation en tant que lieux de réunion pour des associations, syndicats, partis politiques, etc. ?

A proximité de ce site, existent aujourd'hui de nombreuses salles, de type divers, plus utilisées que celles des CFF. C'est d'ailleurs ce qui incite ces derniers à y prévoir d'autres activités, l'attractivité de ces salles étant faible. Les autres salles sont dans des hôtels; je pense à l'hôtel Alpha-Palmiers, au Continental, à l'hôtel Agora, voire à d'autres possibilités qui pourraient se développer dans le bâtiment de la poste, qui va se transformer, comme vous l'avez lu dans la presse. Une salle à peu près équivalente à celle des Cantons, voire plus grande, avec 300 places, se trouve au Casino de Montbenon. Son plan d'occupation offre encore des possibilités pour des manifestations du type dont vous parlez.

3. *Si le Conservateur cantonal devait donner son aval au projet des CFF, la Municipalité pourrait-elle envisager d'en demander des modifications visant à maintenir l'affectation de la gare en tant que lieu destiné aux usagers des transports publics, et non aux consommateurs, suivant ainsi certains opposants ?*

En soi, la gare est un lieu voué aux transports publics. Proposer des salles de réunion n'entre pas directement dans ce cadre. De telles salles sont utiles pour un quartier, pour une ville, mais n'ont pas à voir directement avec le fonctionnement d'une gare. Dès lors, permettez-moi d'être un peu caustique par rapport à cette demande. En effet, votre question mêle les usagers des transports et les utilisateurs de salles de réunion. Permettez-moi aussi de ne pas parler à la place du Conservateur cantonal, à qui la réponse revient. Nous nous soucions que les diverses associations disposent de salles de réunion, voire y développent d'autres activités. Preuve en est le développement assez important qui va se faire à Beaulieu, en termes de congrès, même si ce n'est pas à proximité du site dont vous parlez. Il en ira de même demain à l'EPFL, voire dans de nombreux hôtels, pour lesquels nous avons accordé des permis de construire. Il y aura des possibilités de se réunir dans les différents quartiers, dont certains seront très bien reliés au réseau des transports publics.

4. *Si tel n'est pas le cas, comment la Municipalité se positionnerait-elle face à un risque d'embouteillages et d'afflux de camions de livraison risquant d'augmenter le taux de pollution mesuré dans le quartier ?*

Je présume que l'interpellatrice fait allusion aux commerces liés à cette mutation. Le plan proposé aujourd'hui répond à la question de l'afflux de camions de livraison sur le site. Dès lors, si la Municipalité constate que la fonctionnalité correspond à l'utilité, elle ne pourra pas s'y opposer.

La présidente : – La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT) : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts. Je suis membre du collectif «Libérer la parole»,

constitué de diverses personnes n'appartenant pas à des partis politiques, qui a lancé la pétition pour sauver les salles de la gare. Lors d'une de ses réunions, il a en effet lancé l'idée que la Commune de Lausanne pourrait peut-être racheter les salles de la gare en puisant dans le Fonds immobilier. C'est très bien, cela manifeste que les collectifs ont des idées. Les journalistes m'ont attribué celle-ci, mais elle émane du collectif. Et je l'assume totalement !

Je soutiens évidemment l'interpellation déposée par M^{me} Sylvie Freymond. Surtout parce que, comme le syndic, je suis attristée par la disparition des salles de la gare, lieu de débat démocratique depuis des décennies. De tels lieux, accessibles à tous, se raréfient; ils sont d'autant plus nécessaires. La perte des salles de la gare est importante.

Dans sa réponse, M. Français mentionne que de nombreuses autres salles existent, par exemple à l'Alpha-Palmiers. A mon avis, l'Alpha-Palmiers ne va pas très bien au teint de certaines associations habituées du Buffet de la Gare... Il parle aussi de salles qui pourraient s'ouvrir ou pourraient être mises à disposition à l'EPFL. Mais l'avantage des salles de la gare, c'est précisément que la section locale d'une association pouvait y retrouver l'association faîtière, et que tous pouvaient y arriver en train. En effet, c'est dans une gare ! Une gare qui, pour le moment encore, et nous l'espérons pour longtemps, est un endroit où on va prendre le train, réservé à l'usage des transports publics. Un lieu qui n'est pas uniquement un espace commercial, un temple de la consommation de plus.

L'indignation et la tristesse, et aussi la révolte devant le risque de perdre les salles de la gare, sont un aspect des choses. Mais il y a aussi la privatisation et le rétrécissement constant de l'espace public, au profit de commerces, de galeries, de lieux de vente, de consommation. Comme si les habitants des villes ne pouvaient faire que ça : se précipiter dans des magasins pour acheter des produits. Les salles de la gare, en revanche, permettaient de débattre, de tenir y compris des propos complètement utopiques pour changer le monde; à mon avis, ces discussions sont beaucoup plus saines, moralement, que la consommation de masse. D'ailleurs, des quantités de gens très intelligents, très savants – et je suis sûre que M. le syndic, écologiste, les connaît – dénoncent la folie surproductrice, créatrice de nuisances, de CO₂, de destruction, de pollution des eaux, de l'air, etc.

C'est pourquoi, malgré ce qu'elle dit, la Municipalité pourrait faire quelque chose pour les salles. Elle pourrait envisager une discussion sérieuse avec les CFF. Ceux-ci, c'est vrai, ne veulent pas vendre, il s'agit de leur patrimoine, ils veulent le rentabiliser. Ce qui prouve bien que les CFF ne sont bientôt plus du tout une régie publique, mais un centre de profit. Les CFF ne veulent pas vendre, mais je suis persuadée que la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre pour discuter avec eux et parvenir à un résultat, puisque, si j'en crois M. Français, elle est très préoccupée par l'existence de lieux de réunion pour le débat citoyen.

Je sais que M^{me} Freymond a préparé une résolution, je la voterai et je vous encourage à faire de même.

M. Serge Segura (LE) : – Nous partageons tous du regret devant la disparition de ces salles dans la gare. Néanmoins, il faut admettre que les CFF ont le droit de disposer de leur patrimoine comme ils l'entendent. S'ils estiment – sur ce plan, je ne partage pas du tout l'avis de M^{me} Gilliard – que la présence de commerces dynamisera la gare, dynamisera éventuellement aussi une partie de ce quartier, c'est leur choix et je peux y souscrire.

Il ne s'agit pas de commerce de masse, mais de commerce, simplement. C'est-à-dire la possibilité de créer quelques emplois, de dynamiser un quartier, d'apporter de la diversité. Nous nous plaignons sans cesse que de nombreuses boutiques disparaissent à Lausanne. C'est une occasion de voir de nouvelles boutiques apparaître, et ça me paraît une excellente chose. Sans compter, M. le municipal l'a dit, que des salles existent déjà. Pas seulement à l'Alpha-Palmiers et au Casino de Montbenon. De multiples salles sont à la disposition des citoyens de notre ville, dans différents hôtels ou d'autres lieux. Il ne tient qu'à eux de les utiliser. Peut-être faudrait-il plus de publicité pour que ces salles soient utilisées, certaines sont souvent sous-utilisées. Il conviendrait de creuser dans cette direction avant de demander à la Municipalité d'agir dans un domaine où elle n'a pas de compétence et où les CFF lui opposeraient une fin de non-recevoir. A mon avis, il y a d'autres questions à discuter avec les CFF, qui sont plus importantes pour Lausanne, notamment à propos de la mobilité. C'est sur ces points que j'aimerais voir la Municipalité agir avec eux.

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Y a-t-il un attachement affectif si grand de la part des Lausannois pour la salle des Cantons? Je n'en suis pas sûr. M. Français l'a rappelé, plusieurs salles sont à disposition à proximité de la gare. Il y a également le restaurant de la piscine de Bellerive, qui pourrait – hors saison et moyennant des rénovations importantes il est vrai – suppléer au changement d'affectation de la salle des Cantons. Je le propose, pensons-y, ça peut être une solution.

M. Alain Hubler (AGT) : – Manifestement, la Municipalité n'a pas l'air de voir trop ou beaucoup d'inconvénients à remplacer un lieu d'utilité publique par un lieu commercial. J'en prends note et je n'émettrai pas de jugement de valeur à ce propos. Pour l'instant.

Mais, tôt ou tard, vous devrez statuer sur la délivrance d'un permis de construire ou d'un changement d'affectation, j'imagine. M. Segura a dit que CFF Immobilier avait le droit de disposer de sa propriété. D'accord. M. Segura a ajouté que s'ils voulaient dynamiser cette gare, les CFF pouvaient le faire. Je vais vous poser deux questions, et une subsidiaire.

La première : j'ai lu quelques articles de journaux affirmant que la gare de Lausanne devient trop petite et qu'on risque de se faire piétiner quand on n'est pas trop alerte pour aller

prendre son train. M. Segura veut donc dynamiser quelque chose qui est déjà une fourmilière. Je trouve cela plutôt étrange. Est-ce que la Municipalité veut en faire autant?

Deuxième question : j'ai lu un autre article de journal – je lis beaucoup – et j'ai cru comprendre que les Portes Saint-François avaient de la peine à démarrer. Est-ce que la Municipalité compte semer des commerces partout et attendre qu'ils fassent faillite les uns après les autres? Ou la Municipalité a-t-elle une vision du commerce lausannois autre que la dissémination?

Enfin, la question subsidiaire. Tout le monde parle de l'hôtel Alpha-Palmiers, ou d'autres. J'aimerais savoir, pour mémoire – M. Français, qui a l'air de connaître le dossier, peut peut-être me renseigner – combien coûte une salle pour 100 personnes à la gare? Et à l'hôtel Alpha-Palmiers, combien ça coûte?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Puisque vous partez dans ce débat, on peut discuter jusqu'à 23 h sur la gare et son futur. Je vais essayer de m'en tenir au thème donné par l'interpellatrice. La salle des Cantons est à l'étage, elle n'est pas accessible de plain-pied. Le changement d'affectation demandé est pour autre chose que pour du commerce de détail, ce que vous semblez imaginer. L'extension du couloir sur le degré inférieur vise à donner plus de place sur cette partie à proximité de l'ancien Buffet deuxième classe, où pourraient se trouver divers commerces. Il s'agirait surtout de déplacer les commerces actuels dans les parties semi-enterrées ou occupées par des services techniques. Dès lors, il n'y a pas d'augmentation de la surface commerciale aussi importante que vous le décrivez. C'est tout à fait raisonnable.

Ce projet a été présenté par la direction des CFF à la Municipalité in corpore. Elle a pris acte de la proposition, elle s'attend évidemment aux réserves que ses différents services pourraient émettre sur ce projet, mais elle a accueilli avec satisfaction la mutation de cette gare, comme cela s'est fait à la gare de Genève, à celles de Berne, de Zurich et de Bâle. On pourrait regretter le manque d'ambition de ce projet, puisqu'il ne prévoit pas encore la transformation des quais, qui, à terme, vont être insuffisants. Les CFF y réfléchissent, contrairement à ce que certains laissent accroire. Mais c'est difficile, vu l'espace disponible en surface. En tout cas, ils se sont emparés du sujet et recherchent des variantes. En effet, demain il y aura davantage de clients qu'aujourd'hui. L'ordre de grandeur des passages dans la gare CFF avec le m2 est de 80'000 personnes/jour.

La Municipalité l'a dit très clairement, elle n'a pas l'intention d'acheter une partie du territoire appartenant à la Confédération et plus particulièrement aux Chemins de fer fédéraux. Aujourd'hui, le lieu d'utilité publique, comme vous le décrivez, est développé dans le bon sens pour donner plus d'espace à l'acteur qu'est l'utilisateur des transports publics. La mention que vous faites d'un espace commercial à l'étage est erronée.

Je pense avoir répondu de manière exhaustive à propos de cette gare qui pourrait se révéler trop petite, à terme, et pour laquelle il faudra trouver l'espace nécessaire. Mais pour le moment, avec les quais à disposition, aucune augmentation essentielle n'est proposée.

Vous évoquez d'autres commerces en ville susceptibles de rencontrer des difficultés à leur ouverture. Eh bien, c'est le principe même de tout entrepreneur ! Il prend des risques, et l'Autorité publique ne peut que souhaiter qu'il réussisse, au moins à 80 %. Il rencontre peut-être quelques difficultés, ou des visiteurs ont fait quelques constats, ou encore les acheteurs sont en petit nombre. Dans d'autres espaces, il s'agit d'un problème conceptuel, où le maître de l'ouvrage a pris un risque avec des exploitants.

Vous m'interrogez sur le prix des salles. Vous savez très bien que je suis incapable de vous répondre. Ici, on parle d'une salle de 300 places, et non de 100. Il existe dans Lausanne de nombreux espaces ou sites où se réunir à 100 personnes. Lorsqu'il y a des manifestations d'une certaine envergure, la Municipalité est toujours très généreuse dans ses propositions; je pense notamment au Casino, dont nous facilitons l'accessibilité en offrant même la gratuité de ses espaces. Dès lors, «Libérer la parole» ne peut voir qu'un partenaire dans la Municipalité et non un adversaire.

Ensuite, vous voulez faire le procès de la consommation. La Municipalité ne veut pas entrer en matière sur cette question, qui est un débat politique, au sens large du terme. Nous rappelons cependant que nous devons tenir compte de la vie de nos citoyens et répondre à la demande spontanée d'accès à la petite consommation à différentes heures de la journée. Or c'est de la petite consommation qui est offerte à la gare de Lausanne et non de la consommation effrénée, comme vous semblez le prétendre.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – J'ai omis de déclarer mes intérêts lors de ma première intervention. Je fais aussi partie du collectif «Libérer la parole».

Tout d'abord, je remercie la Municipalité et prends acte de sa reconnaissance de l'intérêt historique et social des salles de réunion du Buffet de la Gare. Je dois dire que je n'ai encore jamais entendu quiconque exprimer un avis opposé. Même les CFF reconnaissent que les gens sont attachés à ces lieux, et prévoient de réaliser une publication à ce sujet. Je m'interroge, cependant : si tout le monde y tient, pourquoi supprimer ces salles ? Il semble que ce soit une question de bon sens.

Sur la dynamisation de la gare, on peut en effet avoir des points de vue différents. Sans faire le procès de la grande consommation, je remarque cependant que près de la gare, il y a des magasins, des petits, pas des grandes surfaces. Je me demande dans quelle mesure les nouveaux commerces dans la gare pourraient leur faire du tort. Je trouve bizarre qu'un conseiller communal me dise que ça va contribuer à dynamiser le commerce.

Sous l'angle de la mobilité, je me demande si la nouvelle affectation des espaces ne va pas induire une demande accrue de places de parc, ce qui n'a jamais été le cas quand il y avait les salles. Cela risque d'arriver.

Cela étant, j'ai préparé une résolution, que je vous lis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne prenne pas de décisions hâtives dans le cadre du dossier de demande de transformation de la gare CFF, mais en étudie soigneusement les conséquences sur les usagers des transports publics, tout comme sur les commerces du sud de la ville, et qu'elle soumette ces résultats aux CFF.

La présidente : – Merci, Madame, nous allons l'afficher. La discussion est ouverte sur cette résolution.

Je vous rappelle que nous avons encore deux interpellations urgentes par lesquelles M. Français est concerné. Or il doit partir vers 19 h 20. Nous pourrions être obligés de reporter leur discussion en toute fin de soirée.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Service public fédéral, service public municipal : que ce soit l'un ou l'autre, le service public est à nous, les citoyens. Or on le vend, on le privatise, on le commercialise, on nous le vole. Je suis une citoyenne farouchement décidée à défendre le service public. J'aimerais que la Municipalité se batte pour notre service public. Elle pourrait le faire ici aussi, si elle en avait la volonté politique. Je vous demande de soutenir la résolution présentée par M^{me} Freymond, que je voterai aussi.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Dans sa réponse, M. Français nous dit que la Municipalité a accueilli avec satisfaction la mutation de la gare. Je ne sais pas si j'ai bien entendu, parce que c'est une mutation commerciale de rentabilisation, et par soustraction de la mission de service public des bâtiments et des locaux qui y sont. Une Municipalité qui a le souci de défendre le service public et l'accès le plus large possible des citoyens et des citoyennes à des salles devrait défendre une position inverse de celle développée par M. Français.

Je présenterai un amendement à la résolution, précisant ce point. Il me paraît important que le Conseil communal souhaite aussi que la Municipalité défende des espaces ouverts au service public et au public, comme des salles à la gare de Lausanne.

La présidente : – Monsieur Dolivo, déposez-vous un amendement ?

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Non, ce sera une deuxième résolution.

La présidente : – Nous vous prions de l'apporter, signée et datée. Merci.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je vous invite à ne pas soutenir cette résolution. Elle demande à la Municipalité de ne pas prendre de décision hâtive. Cela a été dit et redit, M. Français l’a répété, ces locaux appartiennent aux CFF. Que les milieux qui veulent absolument voir perdurer ces salles envoient la pétition signée au Conseil national, ou au Conseil fédéral. Je ne pense pas que ce soit l’affaire de notre Conseil communal.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:
– La Municipalité ne peut pas laisser dire qu’elle ne défend pas le service public. Pour preuve... Oui, vous pouvez sourire, Madame, vous pouvez sourire! Pour preuve, lors des discussions devant déterminer qui serait l’exploitant de l’usine Tridel, j’ai défendu, au nom de la Municipalité, la position que ce devait être le service public, c’est-à-dire le Service d’assainissement lausannois. C’est le dernier événement important. Mes collègues aussi ont de multiples projets sur ce plan. Je pense en particulier au directeur des Services industriels, confronté par exemple à la volonté de privatisation de certains services électriques. Je pense aussi au Service du gaz, à eauservice, à propos duquel nous avons fait des déclarations très claires. Dès lors, faire croire au public aux électeurs lausannois que la Municipalité ne défend pas les intérêts du service public, nous ne pouvons pas laisser passer ce type d’affirmation.

Vous parlez de la mutation de la gare. Je vous répète que cette mutation résulte de la volonté d’une majorité du pouvoir fédéral, où siège M. Leuenberger, volonté partagée aussi par d’autres partis politiques. J’ai participé à la discussion sur le bilan financier des CFF, en tant que membre de la Commission de gestion au Conseil national. Nous avons débattu notamment de la rentabilité des CFF. Or, par rentabilité, on entend la diminution de la charge de l’impôt pour les transports publics... En effet, jusqu’à présent, les CFF sont en partie financés par les impôts, sur la base d’un contrat de prestations. Il est bon de se le rappeler.

Et qu’est-ce qui peut rentabiliser le bien public confié aux CFF? L’immobilier. Et que fait le chef du Service de l’immobilier, qui cherche à mettre en adéquation le service public, les transports et des activités pour donner une attractivité à la gare, et lui rendre une âme? En effet, on y voit un peu de «zone». Eh bien, il cherche à développer ce patrimoine. Or ce patrimoine, où se trouve-t-il? Il se trouve bien souvent aux étages, où auparavant se déroulaient diverses activités liées aux CFF. Celles-ci ont progressivement disparu, il faut donc y développer autre chose. Par exemple une activité économique, ce qui sera proposé dans la salle des Cantons. Mais ce ne sera pas, comme vous le décrivez, de l’achat et de la vente de biens de consommation traditionnels. Non, des places y seront mises à disposition.

Dès lors, vous faites un amalgame que nous ne pouvons accepter. La Municipalité a appris avec satisfaction cette transformation de la gare. Nous sommes une des dernières grandes villes suisses à connaître cette mutation. Je vous

ai donné l’exemple de la gare de Genève, qui va entamer tout prochainement sa deuxième transformation importante; la gare de Zurich attaque sa troisième mutation, la gare de Bâle va bientôt commencer sa énième mutation, je ne sais pas combien elle en a connues. Quant à Berne, juste avant l’Euro, elle a fait une très importante transformation. Donc nous suivons là une évolution positive, au sens moderne du terme, pour accroître l’attractivité d’une gare.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je précise que la résolution concerne la globalité des transformations prévues. C’est un tout. J’ai bien pris note que le pouvoir fédéral veut rentabiliser les gares. Mais devons-nous avoir, à Lausanne, un immense supermarché comme à Genève, à Berne ou à Zurich? Là est la question. Je demande aussi si on a fait des études, si on veut en faire pour évaluer si ces projets seraient dommageables pour le commerce lausannois se trouvant à proximité. Parce qu’il y en a!

La présidente: – Merci. Il y a encore de très nombreuses demandes de parole. Je crois pourtant que les principaux arguments ont été donnés. Nous pourrions passer, si vous êtes d’accord, au vote des résolutions. Je vous rappelle ces deux résolutions. La première est proposée par M^{me} Freymond:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne prenne pas de décisions hâtives dans le cadre du dossier de demande de transformation de la gare CFF, mais en étudie soigneusement les conséquences sur les usagers des transports publics, tout comme sur les commerces du sud de la ville, et qu’elle soumette ces résultats aux CFF.

Celles et ceux qui approuvent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Je suggère de passer au vote électronique, car il est difficile de déterminer le nombre de voix depuis ici.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

La résolution est acceptée par 38 oui, 6 abstentions, 31 non.

Nous passons à la deuxième résolution, celle de M. Jean-Michel Dolivo. Je propose de recourir tout de suite au vote électronique.

Résolution 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne dans la mutation de la gare CFF de Lausanne dans le sens du maintien d’un accès à des locaux et des salles de réunion et de rencontre.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Cette deuxième résolution est refusée par 38 non, 29 oui et 9 abstentions. Ce sujet est liquidé. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Sylvie Freymond et consorts pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne prenne pas de décisions hâtives dans le cadre du dossier de demande de transformation de la gare CFF, mais en étudie soigneusement les conséquences sur les usagers des transports publics tout comme sur les commerces du sud de la ville, et qu'elle soumette ces résultats aux CFF.»

La présidente : – Nous passons tout de suite à la deuxième interpellation urgente reçue, qui a pour titre : «Arche, pont, culture et politique». J'appelle M^{me} Isabelle Mayor à la tribune.

Interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Arche, pont, culture et politique»²

Développement

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – (*Lit son interpellation.*) L'arche ouest du pont Bessières est un lieu bien connu et apprécié des Lausannois. Symbole urbain, lieu unique, arche restée trop longtemps inutilisée, ce lieu revit l'espace de quelques jours pendant le Festival de la Cité... et, depuis l'été dernier, revit grâce à l'installation d'un café-terrasse tranquille et chaleureux, le «Bourg-Plage». Tout tranquille et chaleureux qu'il soit, ce café a pourtant dû fermer du 23 au 27 juin pour des questions administratives ubuesques.

Séduits par cet endroit récemment redynamisé et ayant vue sur le m2, les Verts ont entrepris les démarches pour y organiser la réception du président du Conseil communal 2008-2009, Claude Bonnard, le 26 août prochain. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, après bien des téléphones, recherches et rendez-vous, que cette arche est catégorisée comme un «bâtiment, tente, enceinte ou toute autre construction provisoire», selon des «Exigences en matière de prévention des incendies lors de manifestations temporaires...»³

²Cf. *supra*, p. 1215.

³http://www.eca-vaud.ch/prevenir/pdf/5710_tempo_concerts.pdf

Par voie de conséquence et pour respecter les normes des exigences susmentionnées entrées en vigueur en juillet 2005, le nombre de personnes ne peut dépasser 70. Stupeur : ce lieu qui accueille annuellement 10 jours de suite une moyenne quotidienne de 200 à 300 joyeux Festivaliers de la Cité serait donc un véritable danger ? D'un avis quasi unanime : non ! En effet, cet endroit est une exception dans tous les sens du terme ! Exception de par sa localisation, sa configuration et son histoire. Il paraît évident que cette surface de 500 m² peut bien aisément accueillir 200 à 300 personnes : la Ville vient d'ailleurs tout récemment de construire 8 toilettes et installer un nouveau circuit électrique, témoignant ainsi d'une volonté explicite d'exploiter ce lieu autrement qu'en n'y accueillant que 70 personnes.

Préserver, revaloriser et dynamiser cette particularité lausannoise semble tomber sous le sens. Les activités du Festival de la Cité ayant lieu sous cette arche (du jazz et de la danse contemporaine cette année), ou l'exploitation du Bourg-Plage (qui a pu exister 3 mois en été 2007 sans aucune restriction ni avertissement) vont d'ailleurs – et fort heureusement – dans ce sens... Ces initiatives apportent un réel «plus» à la ville : se priver en 2008 des joies estivales sises en ce lieu serait extrêmement dommageable pour tout un chacun.

Côté sécurité : tout est à l'extérieur, très haut de plafond et quasi intégralement en pierre non inflammable. La sortie actuelle permet une évacuation rapide dans trois directions : par le haut des escaliers, par le bas et tout droit lorsque la grille du gymnase adossé est ouverte.

Du point de vue des Verts, l'application pure et dure des normes de juillet 2005 s'avère excessive et indigne d'une ville qui se veut dynamique, créative et innovante dans son offre culturelle et commerciale.

Ainsi donc, le groupe des Verts souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Selon quels critères l'arche du pont Bessières est catégorisée comme un «bâtiment, tente, enceinte ou toute autre construction provisoire» ? Et, de manière plus générale, qui décide de ce genre de catégorisation ?
2. A lieu spécial, une catégorisation spéciale serait-elle envisageable, afin que ce lieu puisse vivre «décemment», c'est-à-dire sans être limité à 70 personnes ?
3. En cas de réponse négative à la question 2, des solutions existent-elles pour mettre l'arche du pont Bessières en conformité avec les normes des «Exigences en matière de prévention des incendies lors de manifestations temporaires» avant le début du Festival de la Cité qui commence le 4 juillet ? Car comme nous l'apprend *24 heures* du 26 juin 2008 en p. 40, les organisateurs attendent quelque 300 spectateurs chaque soir sous cette arche. Si oui, quelles solutions existent et selon quel délai ? Si des travaux d'envergure s'avèrent nécessaires, empêchant

ainsi toute mise en conformité dans l'immédiat, une autorisation spéciale pour les activités prévues sous cette arche cet été 2008 serait-elle possible ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Permettez-moi de faire l'éteignoir quelques minutes et, je l'espère, de laisser souffler un vent d'espoir sur ce Conseil à la fin de mon intervention.

La Municipalité prend acte du très grand attachement de l'interpellatrice à l'arche du pont Bessières. Elle le respecte. Dans sa version café-bar, Bourg-Plage a reçu une autorisation de la Police cantonale du commerce, qui impose l'heure de fermeture à 24 h, sans prolongation possible, qui interdit la diffusion de musique pour protéger le voisinage, qui fixe la capacité d'accueil à 70 personnes alors que jusqu'à vendredi après-midi dernier, elle était limitée à 50 personnes.

Pendant le Festival de la Cité, Bourg-Plage est considéré comme un bar et une scène du festival, et se règle sur l'horaire de ce dernier. La diffusion de musique est donc possible, avec la même capacité d'accueil toutefois, soit 70 personnes.

D'où viennent ces normes ? Elles sont édictées sur le plan fédéral et ont force de loi dans le Canton de Vaud suite à un arrêté du Conseil d'Etat. Ce sont ces normes qui sont utilisées pour toute manifestation ayant lieu notamment dans un endroit confiné et – là, je donne une partie de la réponse – comme l'est « un bâtiment, une tente ou une enceinte ».

La norme concernant les mouvements de foule et l'évacuation, qui est le problème en l'occurrence, fixe à 50 la capacité lorsqu'il y a une issue avec une possibilité d'appréciation. La capacité peut monter à 100, voire 200, lorsqu'il y a deux voies d'issue, selon la largeur de celles-ci.

Ce sont des normes de sécurité. On peut s'en moquer ou non. Le respect des capacités est d'ailleurs une fréquente source de tension entre certains établissements de nuit et la police.

La Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellatrice. Si elle veut bien répéter la première question...

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Volontiers.

1. Selon quels critères l'arche du Pont Bessières est catégorisée comme un « bâtiment, tente, enceinte ou toute autre construction provisoire » ? Et, de manière plus générale, qui décide de ce genre de catégorisation ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – L'arche du pont Bessières est classée dans cette catégorie simplement parce qu'il s'agit,

comme je l'ai dit tout à l'heure, d'un endroit confiné. C'est la configuration des lieux qui détermine la catégorie dans laquelle est tel ou tel espace. Par exemple, l'arène de football de l'Euro était dans la même catégorie. En revanche, s'il y a une manifestation ou une fête à la place de la Riponne, ce n'est pas la même catégorie, parce qu'il n'y a pas confinement.

Question 2 ?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : –

2. A lieu spécial, une catégorisation spéciale serait-elle envisageable, afin que ce lieu puisse vivre « décentement », c'est-à-dire sans être limité à 70 personnes ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Selon les normes, si on a envie de les respecter, il n'est pas possible de donner une autre catégorie à l'arche.

Troisième question ?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : –

3. En cas de réponse négative à la question 2 – donc la question 3 prend tout son sens – des solutions existent-elles pour mettre l'arche du Pont Bessières en conformité avec les normes précisées ? ... Je n'avais pas tout à fait fini, parce que la fin de la phrase, c'est « avant le début du Festival de la Cité qui commence le 4 juillet », donc vendredi prochain.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – C'est là que le vent d'espoir souffle !

En effet, il est tout à fait possible d'installer un escalier d'évacuation supplémentaire, provisoire ou définitif. La capacité pourrait alors monter jusqu'à 200 personnes, selon mes informations. Des contacts ont été pris par le Service de protection et de sauvetage (SPSL) avec une entreprise, pour voir si cette solution était faisable. Elle l'est, pour un coût relativement modeste de Fr. 8200.–. Pas plus tard que demain, je proposerai à la Municipalité d'installer cet escalier pour le Festival de la Cité, d'une part, mais aussi pour que la réception des Verts, le 26 août, puisse avoir lieu à Bourg-Plage.

La présidente : – Personne d'autre n'a demandé la parole. Y a-t-il dépôt de résolution ?

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Oui, nous avons une résolution à proposer.

Je commence par répondre à la réponse de la Municipalité. D'après les normes que j'ai sous les yeux, il est écrit que dès le moment où il y a deux sorties de 1,20 m – ce qui serait le cas si on construit un deuxième escalier – il est

possible d'accueillir *plus* de 200 personnes, et non *un maximum* de 200 personnes. Mon interprétation est donc visiblement différente de celle faite par la Municipalité.

D'autre part, ces travaux vont nécessiter une réadaptation de la barrière du palier des escaliers à la descente. En effet, il faut que cette barrière s'ouvre. Celle-ci doit aussi être rehaussée pour qu'il ne soit pas possible d'accéder à cette arche tout l'été, simplement en enjambant la barrière. Est-ce que tout cela est prévu ?

Discussion

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Si on nous demande des travaux exigeant des mises à l'enquête et un coût supplémentaire, ce ne sera pas possible. Aujourd'hui, je vous propose ce qui est possible. Selon mes informations et d'après le devis d'une entreprise, si celle-ci reçoit le mandat pour les travaux demain matin – après la décision de la Municipalité, que je réserve – cet escalier pourra être installé pour ce vendredi.

M. Serge Segura (LE) : – Je m'interroge sur la résolution déposée par les Verts. J'ai entendu M. le municipal répondre au désir que cette place puisse être utilisée de manière plus extensive, susceptible d'accueillir plus de monde, notamment lors de la manifestation prévue. Il me semble que ça répond exactement au vœu. Je ne sais pas si la résolution vient de ce qu'on se méfie de ce que pourrait faire la Municipalité. J'ai la parole d'un municipal, qui me dit que ce sera fait, ou en tout cas présenté à la Municipalité... La résolution n'a pas d'effet contraignant, je ne vois pas ce qu'elle apporte, si ce n'est manifester de la méfiance à l'égard de la promesse qui nous est faite ce soir. Je vous propose donc de la retirer.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'aimerais poser une question au municipal de la Sécurité et des Sports. On a discuté du nombre de personnes, mais pas de la musique. Est-ce à dire que le 26 août, la fête du nouveau président donnée par les Verts se déroulera dans un silence absolu ? Un guitariste, par exemple, pourrait-il venir avec sa guitare sèche ? Si c'est le cas, ce musicien, avec sa guitare sèche sans amplification, pourrait-il jouer les autres soirs de la semaine ou les soirs précédents ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'ai peut-être mal écouté ou j'étais distrait, mais il m'a semblé, à partir de l'exposé de M. le municipal, que cette arche ne pouvait, réglementairement, accueillir plus de 70 à 75 personnes. Or là, nous parlons de 200. Si nous votons une résolution, j'aimerais qu'elle soit réaliste et conforme à la réglementation. Un doute subsiste dans mon esprit.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Si j'ai bien compris, M. Vuilleumier parle d'une autorisation possible pour 200 personnes au maximum. Or la résolution demande 200 personnes en tout cas. Ce n'est pas tout à fait la même chose et j'aimerais juste être au clair. Si c'est « en tout cas »

alors que la norme dit « au maximum », je vous inviterai à ne pas voter la résolution.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – La formulation « en tout cas » vient de ce que les normes indiquent – selon ce que j'ai lu – que s'il y a au moins deux sorties de 1,20 m, plus de 200 personnes peuvent accéder à l'endroit. Cette résolution a été rédigée à partir de cette interprétation, selon cette lecture.

Pour répondre à M. Segura : la résolution précise que ce lieu puisse accueillir en tout cas 200 personnes tout l'été « sans dénaturer l'endroit ». Cette nuance est importante à nos yeux.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Pour la guitare sèche, je peux confirmer que ce doit être possible. Pour le reste, je pense que suivant ce que décidera la Municipalité demain, les Verts feront une demande de manifestation ad hoc, avec tout un programme. Nous verrons alors ce qui est possible. Mais s'il y a une manifestation, nous pourrions probablement donner satisfaction aux organisateurs.

Je ne veux pas entrer dans les détails de centimètres à propos de ces normes de 1,20 m, mais en effet, elles existent, elles seront appliquées. Aujourd'hui, je vous fais une proposition. Nous pourrions peut-être augmenter la capacité de l'endroit avec les conditions indiquées par M^{me} Mayor. Ce soir, je n'ai pas ces informations. Je sais que 200, c'est possible et je souhaiterais que la résolution indique ce chiffre plutôt que davantage.

La présidente : – Nous mettons au vote cette résolution. Je vous la lis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour que l'arche ouest du pont Bessières puisse accueillir en tout cas 200 personnes tout l'été 2008 sans dénaturer l'endroit, afin de permettre notamment au Festival de la Cité de pouvoir se dérouler dans la légalité.

Je propose que nous passions au vote électronique directement, pour gagner du temps. Celles et ceux qui sont d'accord avec cette résolution votent oui.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

La résolution a été acceptée par 57 oui contre 12 non et 9 abstentions.

La présidente : – M^{me} Mayor a encore un mot à vous dire. Nous vous écoutons.

M^{me} Isabelle Mayor (les Verts) : – Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts se prévaut de cette acceptation pour vous inviter à fêter le nouveau président du Conseil

communal le 26 août prochain, sous cette arche. Les cartons d'invitation vous seront remis tout de suite après la pause.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : «Arche, pont, culture et politique» ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour que l'arche ouest du pont Bessières puisse accueillir en tout cas 200 personnes tout l'été 2008 sans dénaturer l'endroit, afin de permettre notamment au Festival de la Cité de pouvoir se dérouler dans la légalité. »

La présidente : – Merci. Nous prenons rapidement la dernière interpellation urgente : «Riponne: suite et certainement pas fin ! ». J'appelle M^{me} Longchamp à la tribune.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : «Riponne : suite et certainement pas fin !»⁴

Développement

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – (*Lit son interpellation.*) Dans le vaste chantier de la Riponne, chantier dû à l'arrivée du m2 et à l'ouverture prochaine de la station Riponne-Béjart, qui a fait la différence entre les cabanes de chantier et les cabines posées sur la place, et qui sont en fait des toilettes chimiques ?

Qui d'autre que les toxicomanes et les marginaux réunis sur la place ? Toxicomanes qui ont tôt fait d'imaginer que ces toilettes publiques leur étaient dédiées, ce d'autant plus qu'un message affiché à l'intérieur pouvait le leur laisser croire : « Ces W.-C. ne sont pas des salles d'injection ! Mais si vous le faites tout de même, merci de respecter les autres utilisateurs. Déposez le matériel usagé dans les box jaunes ou rapportez-le... », etc.

Bien sûr pourrait-on penser qu'ainsi, au moins, les seringues ne joncheraient pas le sol. C'est un fait. Mais là où la situation aurait pu s'avérer grave, c'est que ces fameuses boîtes jaunes, censées recevoir les seringues usagées, n'étaient pas sécurisées puisqu'elles se trouvaient simplement posées,

et non fixées, au sol et qu'un jeune enfant, toujours prêt à découvrir tout ce qui est à sa portée, aurait pu y glisser sa menotte vite fait bien fait. On nous dira qu'aucune plainte ou remarque négative n'a été adressée à la Municipalité. Cela peut aisément se comprendre puisque les passants n'avaient soit pas remarqué qu'il s'agissait de W.-C. publics, soit pas osé, par crainte, les utiliser.

La Municipalité a le projet d'installer des bancs au nord de la place à l'usage des toxicomanes et des marginaux pour que ceux-ci ne dérangent plus les usagers du parking ni les futurs utilisateurs du m2 ! Si humainement l'on peut comprendre cette démarche, je doute de son efficacité. En effet, souvenons-nous que lorsque M^{me} Zamora, alors directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, avait voulu déplacer ces personnes à la promenade de la Solitude, ces dernières avaient tout de suite dit qu'elles n'y iraient pas, car elles voulaient être vues ! L'on pourra donc rapidement constater qu'au lieu d'utiliser les bancs qui leur seront réservés (mettra-t-on une plaque pour informer les passants ?), ils préféreront s'approprier ceux qui seront construits devant le musée Arlaud !

Lors des Etats généraux de la toxicomanie qui se sont tenus hier après-midi, le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement a annoncé que la Municipalité allait ouvrir un bistrot social en septembre prochain. Ce projet devrait répondre, en partie en tout cas, aux demandes formulées par LausannEnsemble dans le postulat déposé en octobre 2007. Le Canton a annoncé qu'il participerait financièrement à ce projet. En revanche, nous ne connaissons, aujourd'hui 1^{er} juillet, ni le contenu exact de ce projet ni son coût.

C'est pourquoi je désire interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes :

1. Pourquoi ces W.-C., posés sur la place de la Riponne en remplacement des W.-C. de la place Arlaud durant les travaux, sont-ils en si grand nombre ?
2. Quand seront-ils enlevés ?
3. Où se situeront les futurs W.-C. publics ?
4. Seront-ils sécurisés comme cela se fait de plus en plus dans beaucoup de villes en Suisse comme à l'étranger ?
5. La Municipalité a-t-elle été consultée avant la pose de ces poubelles à seringues ?
Sinon, qui en a pris l'initiative ?
6. En cas d'accident, qui aurait été responsable ?
7. La Municipalité envisage-t-elle de poser des W.-C. pour les toxicomanes à côté des futurs bancs à eux dévolus ?
8. Quand la Municipalité présentera-t-elle un préavis au Conseil communal concernant le futur bistrot social ?

⁴Cf. *supra*, p. 1215.

9. Quel sera son coût ?

10. Quelle sera la participation financière du Canton ?

D'ores et déjà, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je réponds dans la première partie pour mon collègue Olivier Français, qui est responsable de ce qui concerne les W.-C. publics. Et dans la seconde partie pour ma direction.

1. Pourquoi ces W.-C., posés sur la place de la Riponne en remplacement des W.-C. de la place Arlaud durant les travaux, sont-ils en si grand nombre ?

Les W.-C. de la place Arlaud ont été supprimés dès le début du chantier du m2. En revanche, ceux du parking Riponne sont restés disponibles jusqu'à la démolition du kiosque le 13 mai 2008. Pour compenser la fermeture provisoire des W.-C. du parking et en attendant la mise en service des nouveaux W.-C. publics, des W.-C. provisoires ont été installés. Six cabines ont été mises en place, dont une cabine pour handicapés. Ces cabines correspondent dans une moindre mesure à la quantité d'installations fermées provisoirement au parking Riponne et à la place Arlaud.

2. Quand seront-ils enlevés ?

Ces W.-C. provisoires seront enlevés dès la mise en service des nouveaux W.-C. publics, planifiés pour la mi-août 2008.

3. Où se situeront les futurs W.-C. publics ?

Conformément à la mise à l'enquête publique, ils seront réalisés contre la cheminée de ventilation existante du parking, soit à côté des cabines provisoires actuelles.

4. Seront-ils sécurisés comme cela se fait de plus en plus dans beaucoup de villes en Suisse comme à l'étranger ?

Les portes des W.-C. seront munies de verrous. Ces derniers pourront être ouverts ou fermés au moyen d'une serrure extérieure, selon les besoins, par les services d'entretien et la police. De plus, afin de décourager les toxicomanes d'utiliser ces cabines comme local d'injection, une discussion aura lieu au sein de la Municipalité pour les rendre éventuellement payants. Tout en gardant à l'esprit que dès le moment où l'accès aux W.-C. devient plus difficile, il est malheureusement probable que les injections auront lieu dans l'espace public, avec les problèmes que cela pose pour la sécurité des passants, comme l'a souligné l'interpellation récente de M. Claude-Alain Voiblet sur les seringues abandonnées au chemin des Colombes.

Tous les équipements, dont des poubelles à seringues fixes, seront de type antivandalisme. Les services communaux assureront un entretien quotidien.

5. La Municipalité a-t-elle été consultée avant la pose de ces poubelles à seringues ? Sinon, qui en a pris l'initiative ?

Il s'agit de boîtes à seringues, ce ne sont pas exactement des poubelles. Notre réponse est clairement : non. Il s'agit d'une initiative prise d'urgence par les intervenants du Distribus, qui ont constaté que ces W.-C. étaient pleins de seringues. Malheureusement, les toxicomanes les utilisent pour s'injecter, comme ils le faisaient dans les W.-C. du parking Riponne, où le personnel retrouvait régulièrement des seringues et devait nettoyer des taches de sang. De même, le personnel de la Ville retrouve malheureusement souvent des traces d'injection dans les W.-C. publics du centre ville. C'était donc une réponse à une situation perçue comme urgente, il n'était pas possible de laisser en l'état des W.-C. dont le sol était jonché de seringues. Cette initiative n'était peut-être pas idéale, mais pour ceux qui l'ont prise, le statu quo était encore pire. Qui en a pris l'initiative ? Les boîtes sécurisées antivandalisme pour déposer des seringues feront partie de l'équipement standard des toilettes publiques. Les nouveaux W.-C. en dur de la Riponne en seront équipés.

6. En cas d'accident, qui aurait été responsable ?

Je peux répéter la réponse juridique que la Municipalité a donnée à l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet, qui posait exactement la même question. Le responsable, c'est celui qui a jeté la seringue. Je peux aussi vous donner la même réponse politique qu'à la question de M. Voiblet : la Municipalité se sent responsable de ce qui se passe avec ces seringues abandonnées dans l'espace public et dans les W.-C. publics. Elle assume ses responsabilités. C'est pourquoi des mesures ont été prises, en particulier – je vous l'ai lu dans la réponse de mon collègue Olivier Français – le nettoyage des W.-C. de la Riponne, qui se fera très régulièrement.

7. La Municipalité envisage-t-elle de poser des W.-C. pour les toxicomanes à côté des futurs bancs à eux dévolus ?

La réponse est non.

8. Quand la Municipalité présentera-t-elle un préavis au Conseil communal concernant le futur bistrot social ?

Préparer un préavis ne prend pas beaucoup de temps, son traitement au Conseil communal peut en revanche être un peu plus long. En tant que directeur de la Sécurité sociale et porteur du projet de bistrot social, présenter un préavis au Conseil communal ne me pose aucun problème. Je tiens cependant à soumettre cette proposition au collège municipal afin de pouvoir pondérer les effets de cette décision, en particulier le décalage entre l'ouverture de la station m2 et l'ouverture du bistrot social. En effet, je ne vois pas le Conseil communal discuter et adopter ce préavis avant la fin du mois de septembre ou même avant la fin du mois d'août, au moment où le m2 sera ouvert. Je le répète, il n'y

a aucun problème pour moi à passer par un préavis. Cela donnera une légitimité politique pleine et entière à une proposition qui était déjà présente dans le préavis toxicomanie refusé par le peuple lausannois. C'est une bonne chose que le Conseil communal puisse se prononcer sur cette proposition.

9. *Quel sera son coût ?*

Je ne peux pas vous donner de chiffre exact, les projets ont été un peu modifiés par rapport à la proposition faite dans le rapport-préavis N° 2006/66. On parlait à ce moment de Fr. 200'000.– par an au maximum pour couvrir le déficit d'exploitation du bistrot social. Il était prévu qu'il soit ouvert sept jours sur sept de 10 h à 21 h. Le projet actuellement soumis à la Municipalité prévoit une ouverture six jours sur sept de 10 h à 20 h. Une allègement du coût pour les pouvoirs publics est prévisible, au-dessous de Fr. 200'000.–.

10. *Quelle sera la participation financière du Canton ?*

Il n'y aura pas à proprement parler de participation financière du Canton. La grande nouveauté par rapport à ce projet lausannois – un projet d'accueil généraliste à seuil bas ouvert à tout le monde – c'est que la Fondation du Levant a décidé de s'impliquer dans la gestion de ce bistrot social. C'est un des éléments très constructifs issus des Etats généraux de la toxicomanie qui ont eu lieu hier: l'époque est révolue où ceux qui étaient un peu des frères ennemis se lançaient des critiques acerbes de part et d'autre et se regardaient en chiens de faïence en évitant de collaborer. La Fondation du Levant conserve ses moyens – et c'est une excellente chose – pour offrir des lieux de sevrage et de traitement menant vers l'abstinence, mais elle s'implique aussi le plus près possible du terrain et dans le bistrot social. Dès lors ce n'est pas le Canton qui finance, mais c'est la Fondation du Levant qui va le faire, en participant à la gestion. La Municipalité tient à saluer cette initiative. Deux équivalents plein temps seront mis à disposition par la Fondation du Levant. Le coût sera chiffré le plus précisément possible, si la Municipalité décide de soumettre au Conseil communal un tel rapport-préavis.

Discussion

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Je remercie M. Bourquin pour les réponses apportées à cette interpellation. J'aurais toutefois une remarque sur le bistrot social comme l'intitule Monsieur le Municipal. Ce bistrot social existait déjà dans le rapport-préavis N° 2006/66, lequel a été rejeté par le peuple. Si, aujourd'hui, nous demandons qu'un préavis soit rédigé sur le sujet, c'est pour conférer une légitimité à un projet qui ne soit pas un copier-coller du bistrot social tel que prévu dans le rapport N° 2006/66.

LausannEnsemble demande la réalisation d'un espace de vie géré par une institution spécialisée permettant de faire le pont entre les toxicomanes et les institutions

existantes. C'est ce qui manquait cruellement dans le rapport N° 2006/66 et c'est à ce titre que nous insistons et vous demandons – et j'espère que la Municipalité vous suivra – de rédiger un rapport-préavis sur cet objet. Selon les informations que vous m'avez transmises, un tel rapport-préavis ne devrait pas prendre énormément de temps de rédaction.

Par ailleurs, les politiques peuvent aussi s'engager à travailler rapidement sur ce texte durant l'été pour qu'il soit adopté d'ici la fin de l'année. Cela repousserait donc l'ouverture de l'espace de vie de deux mois, ce qui n'est pas excessif à notre sens.

Je vous remercie et j'insiste encore sur cette demande de préavis.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je ne répéterai pas ce que M^{me} Bérard vient de dire, mais souhaite simplement remercier M. le municipal pour ses réponses claires, à même de rassurer la population. Celle-ci, il faut le dire, a été assez perturbée par cette situation à la Riponne.

Hier, j'ai cru entendre – mais il faisait tellement chaud dans cette salle qu'on ne suivait plus très bien ce qui se disait – le conseiller d'Etat Maillard annoncer que le Conseil d'Etat soutiendra le bistrot social. J'ai compris que ce soutien était aussi financier. Peut-être ai-je mal compris, et j'aimerais une précision à ce propos.

Je déposerai une résolution allant dans le sens de ce que M. Bourquin a dit, elle sera peut-être un appui pour lui, demain, vis-à-vis du reste de la Municipalité.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je serais ravi d'effectuer un transfert de charges sur le Canton. Mais je n'ai pas compris la même chose que vous, Madame l'interpellatrice. L'appui du Canton, c'est un encouragement très fort à la Fondation du Levant, qui verra le maintien des subventions cantonales prévues pour l'hébergement des personnes. Aujourd'hui, elles ne lui sont pas versées, le mode de subventionnement se faisant à la journée passée dans l'institution. Malheureusement, l'offre du Levant n'est pas utilisée et l'institution ne peut donc pas avoir d'argent. Le conseiller d'Etat Maillard a dit que si la Fondation du Levant s'impliquait sur le terrain lausannois, plutôt que d'économiser cette somme – une non-dépense qui correspond à peu près à Fr. 800'000.–, ce qui ravirait certain de ses collègues (certain au singulier, oui), la subvention serait réaffectée vers l'activité sur le terrain. Ce qui, comme vous l'avez souligné, est une excellente chose et change en effet le profil du projet par rapport à ce qui était prévu dans le préavis N° 2006/66.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – J'aimerais, au nom de mon groupe, exprimer ma profonde satisfaction devant le changement de ton, l'évolution des positions et le remplacement, par la recherche d'une solution, de l'affrontement

stérile, usant, qui prévalait il y a encore peu de temps. Certes, nous demeurons vigilants, étant entendu qu'entre un bistrot social et un local d'injection la frontière peut être extrêmement ténue. Qu'importe! Nous allons de l'avant, nous considérons que ces gens sont nos semblables, qu'ils méritent, qu'ils ont besoin et qu'ils réclament une prise en charge, qui se fait également dans la sévérité. Je ne veux pas être paternaliste en disant que c'est pour leur bien. Mais l'adhésion de la Fondation du Levant à ce programme démontre que certaines de ces mesures passent par une hospitalisation. Affaire donc à suivre et – je le répète avec une évidente satisfaction – je salue le changement de ton.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'aimerais rassurer M. Chollet. Le bistrot social sera soumis à la Loi sur les auberges et les débits de boissons. Cela signifie que si la police constate du trafic, de la consommation de produits illicites, elle donnera un ordre et le bistrot sera fermé. Tant les pouvoirs publics que les personnes qui seront impliquées dans ce bistrot n'ont aucune envie d'une fin pareille. Ce serait catastrophique pour les efforts entrepris en faveur des toxicomanes et pour tout ce que nous essayons de faire dans cette ville pour que les choses se passent un peu mieux. Nous porterons une attention soutenue à cette problématique. Si le problème surgit, des mesures seront prises très vite et de manière tout à fait ferme.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – Je remercie M. Bourquin, qui a fait une remarque à propos de la LADB. Je rappelle simplement que si vous ouvrez un restaurant, il y a aussi une convention collective nationale de travail de l'hôtellerie et de la restauration à laquelle il faudra faire très attention. Vous devrez être prudent.

La présidente: – Merci, Madame. Il y a une résolution. Nous vous écoutons, Madame.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – La résolution a la teneur suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente rapidement un préavis décrivant le futur bistrot social, et ce avant son ouverture.

La présidente: – Merci. A moins que la parole ne soit demandée, je propose que nous passions au vote. Les personnes qui acceptent cette résolution sont priées de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très forte majorité, quelques abstentions, quelques avis contraires, la résolution est acceptée. Nous vous remercions, Madame.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts: «Riponne: suite et certainement pas fin!»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente rapidement un préavis décrivant le futur bistrot social, et ce avant son ouverture.»

La présidente: – Nous en arrivons maintenant, avec un peu de retard, aux questions orales. S'il vous plaît, pas plus de deux par groupe, et courtes.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (AGT): – Chacun le sait, Lausanne vit une période active en matière de récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums communaux et cantonaux. Ces signatures doivent être validées, ce qui peut se faire soit petit à petit, au fur et à mesure de la récolte, soit en bloc à la fin du délai d'initiative ou référendaire. Le comité d'initiative «Super City Management non merci!» a déjà livré 2583 signatures au Registre civique, qui en a opéré le décompte et la validation. Un autre comité d'initiative, celui de «Pour l'installation des stades d'athlétisme, de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» a voulu faire la même démarche et a obtenu une fin de non-recevoir. Je vous lis la lettre que ce comité a reçue: «Madame, Monsieur, Nous vous informons que la Municipalité de Lausanne a décidé qu'il n'y aurait pour l'heure aucune communication de notre part concernant le nombre de signatures contrôlées. Il s'agit en effet d'une compétence dévolue à la Municipalité, laquelle tient elle-même à vous transmettre les informations appropriées en temps opportun.» C'est suivi d'une formule de politesse.

Ma question est la suivante – je pense qu'elle s'adresse à M. le syndic: pourquoi certains ont-ils le droit d'obtenir un décompte intermédiaire et d'autres pas? Question subsidiaire – ou appréciation personnelle: un décompte échelonné dans le temps est profitable à la bonne marche de l'Administration, qui évite ainsi de se retrouver avec des dizaines de milliers de signatures à authentifier en même temps. Le «temps opportun» est précisément le temps échelonné. J'aimerais connaître la position de la Municipalité sur cette différence de traitement.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il n'y a aucune instruction légale précise à ce sujet, sinon un délai pour rendre le nombre de signatures validées après le dépôt des signatures. C'est la première fois que nous appliquons le droit

d'initiative en matière communale et, en effet, cela a donné lieu à des théories à géométrie variable.

La Municipalité a constaté que nous n'avions pas à remettre de décompte partiel avant l'échéance, c'est-à-dire le 24 juillet. Or le service concerné, sans nous le dire – mais ce n'est pas grave – a envoyé un décompte, comme M. Hubler l'a dit, au comité du Super City Management. Celui-ci avait déposé, sauf erreur, un peu plus de 3000 signatures, dont 2583 valables. L'autre comité, qui concourt exactement dans le même laps de temps, par un hasard du calendrier, a envoyé un paquet de signatures à ce même service. Mais celui-ci enregistrait à ce moment quelques absences pour cause de maladie. La Municipalité n'a pas été au courant, avant jeudi, de l'inégalité de traitement entre les deux comités. Une telle inégalité n'est pas justifiable. Maintenant qu'elle est constatée, des mesures seront prises pour que le deuxième comité reçoive un nombre suffisamment significatif de signatures – mais non la totalité du paquet déposé – pour qu'il puisse connaître son pourcentage d'échec.

Il n'y avait pas de règles jusqu'ici, mais nous en édicterons dans l'éventualité du dépôt de nouvelles initiatives par la suite. La règle la plus simple pourrait être de communiquer le pourcentage moyen de signatures non validées, ce qui permettrait que les gens en tiennent compte et prennent alors toutes leurs précautions. Des décomptes au jour le jour ne sont pas possibles, ou très rarement demandés, pour les référendums, parce que c'est la course de vitesse. Pour des initiatives fédérales, il est arrivé que l'Administration fédérale encourage les comités à échelonner leurs envois. D'une part pour qu'ils puissent se rendre compte de ce qui se passait, et d'autre part parce que si on ne valide pas au début, sur une période de dix-huit mois, on pourrait avoir beaucoup de signatures nulles.

Tels sont les éléments qui entrent en considération. En effet, vu l'inégalité de traitement constatée la semaine passée, il y a lieu de rétablir l'égalité et, ces tout prochains jours, et non le 24, de donner un décompte partiel à l'autre comité aussi.

Question

M^{me} Isabelle Truan (LE): – Je voulais poser la même question. J'ai un courrier, adressé au comité d'initiative, annonçant que la Municipalité de Lausanne a décidé qu'il n'y aurait pour l'heure aucune communication de sa part concernant les signatures contrôlées: «Des informations vous seront transmises en temps opportun.» Je ne crois pas que ce soit dû à des personnes malades, je pense que c'est voulu. Ma question était la même que celle de mon collègue: pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas communiqué? Deuxièmement, je demande de nous préciser quelle est l'Autorité de recours en cas de refus d'entrer en matière par la Municipalité. Mais M. le syndic nous a donné garantie de nous répondre la semaine prochaine, alors je le remercie.

La présidente: – Merci. La réponse a déjà été donnée.

Question

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Ma question s'adresse à M. Vuilleumier. Comme je ne le vois pas à sa place, je vais attendre qu'il revienne... Soit il m'entend et il rejoint la salle du Conseil, soit je prends mon tour en dernier, quand il sera de retour...

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Ma question s'adressait à M. Français, mais un de ses collègues reprendra peut-être le flambeau. S'il n'y arrive pas, une réponse écrite, dans un délai assez court, pourrait me convenir. Je pose quand même ma question.

Fin 2007, je me suis étonné, lors d'une question orale, de la modification de la structure de tarification de l'eau livrée par eauservice. Si la hausse des recettes requise par le besoin de financement de ce service impliquait en effet une hausse du tarif, elle ne demandait pas une modification de la structure tarifaire. Or, au lieu de faire porter cette hausse sur la consommation de l'eau en augmentant le prix du m³ consommé, elle était répercutée, de manière forfaitaire, sur le débit potentiel des canalisations d'amenée d'eau. C'est fort peu écologique, car cela n'incite pas à faire des économies de consommation. Monsieur Prix, devant qui cette hausse a été contestée, a estimé qu'elle était injustifiée par son ampleur et, dans une lettre de janvier 2008, en a demandé un ajustement.

Ma question est dès lors la suivante: la Municipalité a-t-elle saisi l'occasion de cet ajustement pour abandonner la structure tarifaire forfaitaire anti-écologique susmentionnée pour la remplacer par une structure tarifaire basée sur la consommation réelle des clients d'eauservice? Sinon va-t-elle le faire, et dans quel délai?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – La structure en question a déjà été expliquée lors du budget et sauf erreur à une autre occasion encore. Mais comme je n'ai pas de certitude, je ne l'affirmerai pas clairement. En revanche, ce qui est certain, c'est que l'introduction d'une composante débit correspond aussi à une réalité écologique et économique. Il se pourrait que certains immeubles ou particuliers – c'est ce qui est constaté – aient intérêt à avoir des installations de très grand débit sans que ce facteur soit pris en compte, et que seule leur consommation effective soit facturée. Au cas où ils auraient envie, une fois en été, d'arroser très largement tout leur voisinage, par exemple. Si beaucoup de gens ont des installations à très grand débit, il faut que la station de pompage soit dimensionnée pour celles-ci, pour le cas où tous ces propriétaires l'utiliseraient en même temps. Il est donc parfaitement justifiable, d'un point de vue économique et de l'offre, qu'une telle composante existe, très minoritaire

et représentant une toute petite part du trafic. Ce débat ayant déjà eu lieu, je me contente d'affirmer que la Municipalité n'a pas changé d'avis.

La présidente : – M. Vuilleumier étant revenu, je passe la parole à M^{me} Bérard, qui voulait lui poser une question.

Question

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Il y a plus d'une année, le comité qui organise le vide-grenier déposait sa demande à la Police du commerce, ajoutant à celle-ci la mise à disposition de roulottes W.-C. ainsi que de bancs. Je vous passe les détails liés au fait que nous avons dû repousser cette manifestation à cause de l'Eurofoot. Il y a cinq jours, le comité d'organisation du vide-grenier reçoit une lettre lui signifiant que les roulottes W.-C. et les bancs ne pourront pas être mis à disposition, car ils ne sont pas disponibles à cette date.

Ma question est donc la suivante : qu'entend faire la Municipalité pour faciliter l'organisation de manifestations par des bénévoles? Sans un engagement fort de la Ville, le comité du vide-grenier ne s'engagera pas les années suivantes à organiser une manifestation d'une telle envergure.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Excusez-moi pour mon absence. Je discutais de l'Arche...

Soutenir les bénévoles est un souci constant de la Municipalité. Elle les apprécie beaucoup, elle ne cesse de remercier les bénévoles qui font vivre cette ville grâce à la vie associative. Pour le vide-grenier, en effet, les tables étaient presque toutes occupées au Festival de la Cité. Quant aux deux roulottes sanitaires, une est installée à Ouchy pour une manifestation, et l'autre est aussi au Festival de la Cité. Je peux vous dire, mais vous le savez, que le Service des sports viendra installer des tables sur la place de Milan. Selon les informations toutes fraîches que j'ai reçues aujourd'hui, il sera possible d'installer quelques W.-C. chimiques sur la place de Milan.

Question

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : – Ma question s'adresse au municipal de police. Un article paru dans le *Matin bleu* du 23 juin faisait état de propagande réitérée émanant d'une officine scientologue, l'Association dite « Non à la drogue », devant l'UBS Arena. Il semble que le chef du Service des sports critique cette pratique, mais celle-ci est justifiée par la Police du commerce au nom de la liberté d'expression. Or, depuis 1998, la scientologie et ses associations se sont vu restreindre l'usage du domaine public de la commune, et cette restriction a été confirmée par le Tribunal administratif cantonal. Les règles autorisent

uniquement la tenue de stands deux fois par mois sur une des places importantes de la ville ainsi qu'une distribution de tracts par semaine. Ma question est donc la suivante : les scientologues ont-ils reçu une autorisation dans la limite des règles que je viens de citer? Si oui, y ont-ils contrevenu? Ou ces règles sont-elles devenues caduques?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Non, la pratique continue. L'entorse d'il y a dix jours tient à ce qu'au lieu de distribuer leurs tracts au centre ville – habituellement le mardi – les scientologues l'ont fait devant l'UBS Arena. C'était leur distribution hebdomadaire, mais ils n'avaient pas le droit de se tenir sur cette place, parce qu'elle était déjà confiée à un autre organisateur pour la diffusion des matches. Un des organisateurs leur a demandé de partir, ils l'ont fait. La semaine passée, ils ont distribué leurs tracts le mardi, comme d'habitude au centre ville et ils ne sont pas venus à l'UBS Arena. Mais la pratique est inchangée.

La présidente : – Merci. C'est ma dernière séance, alors je ferai une fleur à M. Buffat, qui demande la parole. C'est la troisième question orale de son groupe... Nous vous écoutons, Monsieur Buffat.

Question

M. Marc-Olivier Buffat (LE) : – Je vous remercie, Madame la Présidente. Comme d'habitude, nous n'avons pas la même interprétation de la façon dont a été traitée la question de M^{me} Truan. Je serai très bref, rassurez-vous. Je désire simplement rappeler à la Municipalité que j'avais déposé en octobre 2007 une motion demandant une aide financière pour l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL). Après six mois de tiroir et d'attente dans l'ordre du jour du Conseil communal, cette motion a finalement été traitée début avril. Elle a été transmise à la Municipalité par notre Conseil. Je rappelle aussi que l'ECAL a ouvert ses portes en septembre 2007, en septembre 2008 cela fera une année. Je souhaite savoir quand la Municipalité entend répondre à ma motion. Il serait souhaitable qu'elle puisse y répondre avant que cette école souffle sa première bougie.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne sais plus si cette motion relève d'Administration générale et finances (AGF) ou de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE). Mais je suis certain d'avoir vu, dans le rapport sur l'état des motions, une date au deuxième semestre de cette année. J'espère qu'elle pourra être tenue. Je ne peux pas en dire plus, parce que ce rapport n'est pas encore validé par la Municipalité. Il le sera vraisemblablement vers la mi-juillet.

La présidente : – Je propose qu'avant la pause, nous liquidions le chapitre initiatives, il n'y en a que quatre.

Je commence avec l'initiative 17, postulat de la Commission permanente de gestion, par M^{me} Sylvianne Bergmann, «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Madame Bergmann, nous vous écoutons.

Postulat de la Commission permanente de gestion, par M^{me} Sylvianne Bergmann, «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation»⁵

Développement polycopié

Chaque année, la Ville établit un certain nombre de plans partiels d'affectation à la demande de propriétaires privés.

Pour l'essentiel, les plans établis visent une densification du bâti existant par agrandissement de bâtiments ou de nouvelles constructions.

Il arrive que certains plans ne se concrétisent pas et ne débouchent sur aucun permis de construction (par exemple Château Fallot, le Chalet-des-Bains et Vert-Bois) la Ville n'ayant dans ces circonstances aucun retour sur investissement.

La pratique des Communes, en matière de prise en charge des frais d'établissement des plans partiels d'affectation est variable. Yverdon, par exemple, externalise l'établissement des plans partiels d'affectation, ne produisant en interne que la programmation, à savoir le cahier des charges que les bureaux mandatés concrétiseront.

Quant aux frais, ils ne sont pris en charge par la Ville d'Yverdon que s'il y a un intérêt public prépondérant. Si les propriétaires ne disposent pas des fonds nécessaires, la Ville avance les frais que les propriétaires rembourseront au moment de la valorisation de leurs terrains. Une autre variante consiste en la signature d'une convention entre la Commune et les propriétaires répartissant les frais en proportion des prestations réciproques.

Le coût d'un PPA est fonction de sa complexité et des spécialistes qui doivent être consultés (paysagiste, conseiller en mobilité). Toutefois, il est difficile d'obtenir un PPA à moins de Fr. 100'000.–.

Par ailleurs, depuis 2005, l'Etat facture des émoluments pour l'examen des plans d'aménagement du territoire que la Ville lui soumet. La Ville, qui n'a pas de base légale lui permettant de récupérer auprès des propriétaires les émoluments perçus par l'Etat, les prend entièrement à sa charge.

La valorisation des biens-fonds que de nouveaux plans partiels d'affectation apportent aux propriétaires justifierait que ces plans ne soient plus mis entièrement à la charge de la collectivité.

La Commission de gestion demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de demander aux propriétaires de participer aux frais d'établissement des plans partiels d'affectation consécutifs à leurs projets de valorisation de leurs parcelles.

Discussion préalable

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Vous connaissez bien le sujet. C'est la troisième fois qu'il est porté à cette tribune, donc je ne serai pas longue sur ce postulat. Par deux fois, la Commission de gestion a demandé que les PPA ne soient plus systématiquement établis gratuitement par la Ville et qu'une étude soit menée dans ce sens. Par deux fois, le Conseil a suivi les recommandations de vote de la Commission de gestion et n'a pas accepté les réponses municipales. Ce postulat, soutenu à l'unanimité par la Commission de gestion, vise à clarifier la pratique des frais d'établissement des plans partiels d'affectation. La Commission demande que des critères soient définis. Par exemple, celui de l'intérêt public et de l'intérêt privé. Ainsi, la Commune, qui a un intérêt public prépondérant dans un périmètre, pourrait prendre les frais à sa charge. Pour rappel, six plans partiels d'affectation ont été mis à l'enquête en 2007 pour des propriétaires privés, générant un important travail de la part de l'Administration et des retombées intéressantes pour les propriétaires. Il serait donc équitable que les frais de ces PPA ne soient pas mis à la charge de la collectivité dans leur intégralité.

La présidente : – La discussion est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le postulat est transmis à la Municipalité. Merci, Madame.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de la Commission permanente de gestion, par M^{me} Sylvianne Bergmann, pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Nous prenons l'initiative 18, postulat de M. Jean-Charles Bettens: «Pour une piscine de Bellerive chauffée».

⁵BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088.

Postulat de M. Jean-Charles Bettens :
« Pour une piscine de Bellerive chauffée »⁶

Développement polycopié

La piscine communale de Bellerive, inaugurée en 1937, passe pour l'une des plus belles piscines extérieures de Suisse. La fréquentation de plusieurs milliers de baigneurs les jours de grand beau temps corrobore cette affirmation. Néanmoins, cette piscine souffre d'un handicap majeur comparative-ment aux autres installations extérieures de la région, l'eau n'y est chauffée que par le soleil, et comme elle se régénère et se renouvelle en permanence, la température moyenne tourne autour des 20 degrés. A relever que les jours sans soleil, la fréquentation y est très faible, d'où manque à gagner. A titre de comparaison, l'eau de la piscine de Montchoisi est chauffée au gaz et les piscines des communes voisines de Prilly, de Pully, de Renens et de Morges, pour ne citer que les plus proches et les plus grandes, disposent également d'un système de chauffage. Selon la réglementation vaudoise en la matière, la température autorisée est de 24 degrés. Toutefois, dite réglementation varie d'un canton à l'autre et une température de 26 degrés est chose courante.

Et pourtant une solution existe! En effet, la Ville de Lausanne a la chance de posséder dans la zone de Vidy une importante source de chaleur qui n'est autre que le four de la Step dans lequel sont incinérées les boues provenant de la station d'épuration. Ledit four est équipé d'un circuit fermé d'eau surchauffée qui, par l'intermédiaire d'échangeurs de chaleur, permet d'envoyer de l'eau à environ 120 degrés dans le réseau de chauffage à distance du sud-ouest de la ville. Considérant que, d'une part, 2000 mètres environ séparent le four de la Step des bassins de Bellerive et que, d'autre part, le réseau de chauffage à distance susmentionné est appelé à se développer pour faire face à de nouvelles demandes, nous pensons qu'il y a là une opportunité intéressante à saisir. En outre, nous savons que certaines installations techniques de Bellerive sont encore d'origine et qu'il devient nécessaire de procéder à leur remplacement.

Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité de tout mettre en œuvre et d'utiliser les moyens techniques à disposition pour aboutir au chauffage de l'eau des piscines de Bellerive dans les meilleurs délais. Ce projet peut être conduit indépendamment du projet de piscine olympique couverte, sans que l'un ne pénalise l'autre. Nous sommes convaincus qu'avec une eau à température agréable la piscine de Bellerive sera encore plus attractive qu'aujourd'hui, permettra de se baigner même lorsque le temps est couvert et qu'il sera possible d'en prolonger l'ouverture de quelques jours en début et en fin de saison.

Discussion préalable

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Je ne reviens pas sur le contenu de mon postulat, qui me paraît suffisamment expli-

cite. Néanmoins, j'aimerais apporter une petite précision. Quant je parle d'une piscine de Bellerive chauffée, il s'agit de tempérer l'eau à 24°, selon les normes cantonales en la matière et non pas de monter la température à 30° ou 35°, comme c'est le cas dans une piscine thermique.

Je voudrais encore compléter le développement de mon postulat par trois arguments que je qualifie d'objectifs et un quatrième, plus subjectif:

1. Une partie des installations techniques sont obsolètes, certaines même sont d'origine et ont été mises en service en 1937. Il s'agit bien entendu des installations hydrauliques, telles que pompage, régénération, filtration de l'eau. Ces installations doivent être changées. A mon avis, il y a là une belle occasion de mettre la piscine de Bellerive au meilleur niveau de qualité et de confort d'utilisation.
 2. Une production importante d'eau chaude se trouve à proximité. Il s'agit du four d'incinération des boues de la Step. L'eau chaude y est produite en flux continu, notamment pour le chauffage à distance du sud-ouest de la ville, qui n'est pratiquement pas utilisé en été. Il y a donc surproduction d'énergie en période estivale.
 3. Des projets immobiliers importants sont en cours d'étude dans la zone proche de Bellerive. Un raccordement au chauffage urbain à distance est envisagé, une étude a été demandée, et ceci nécessiterait la pose des conduites nécessaires depuis la Step. Un branchement du système de chauffage de la piscine sur ces conduites ne devrait pas poser de problèmes et réduire d'autant les coûts.
- Et enfin, mon quatrième argument, plus subjectif:
4. Bien équipée, dotée d'installations performantes, la piscine chauffée de Bellerive restera toujours l'une des plus belles de Suisse. Grâce à son confort, elle pourra rivaliser avec les piscines chauffées des communes voisines et même les dépasser.

Pour toutes ces raisons et avec pour objectif d'aller rapidement de l'avant, je vous demande de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – C'est avec plaisir que j'entends le postulat de M. Bettens; il correspond à une des parties du projet phare que nous allons vous présenter dans un préavis sur la rénovation de Bellerive. Il comprend notamment un chapitre sur le chauffage de l'eau, pour la tempérer.

M^{me} Graziella Schaller (LE): – Le groupe Lausann-Ensemble appuie cette demande. Je suis seulement un peu surprise. On parle de ce projet de chauffer Bellerive depuis longtemps. Il avait été déjà décidé, je crois, dans la commission qui avait siégé à ce sujet; M. Schilt en parlait. Je

⁶BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088.

trouve un peu dommage que la Municipalité ne prenne pas ce projet en charge elle-même et qu'il faille passer par un postulat pour y arriver. Je proposerai donc à M. Bettens de déposer plutôt une motion pour que cette idée soit vraiment prise en charge. Je la trouve très bonne et j'espère vivement que ce projet sera mis en route pour l'année prochaine.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Une petite précision. Si vous m'aviez bien écouté, Madame Schaller, vous auriez entendu que le préavis en cours de rédaction comprend le chauffage de l'eau. Le postulat de M. Bettens va dans le même sens et je m'en réjouis, mais le projet est à l'étude depuis bientôt une année. Nous viendrons tout prochainement devant vous avec un préavis.

La présidente : – Ce postulat sera donc transmis à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Jean-Charles Bettens pour une piscine de Bellerive chauffée ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Initiative 19, motion de M. Gilles Meystre : « Pour un PALM culturel ! » Veuillez nous présenter votre demande, Monsieur.

Motion de M. Gilles Meystre : « Pour un PALM culturel ! »⁷

Développement photocopié

« La politique culturelle est rarement une priorité pour les Communes. Contrairement aux tâches plus techniques, telles que la récupération des déchets ou la gestion des eaux usées, la nécessité d'une collaboration ne se fait pas immédiatement sentir. »⁸ Au regard de l'évolution des collaborations engagées à l'échelle de l'agglomération lausannoise, cette affirmation ne manque pas de pertinence : alors que les domaines de l'urbanisme et des transports font aujourd'hui l'objet d'une véritable concertation entre Communes, le domaine culturel fait figure de parent pauvre de la collaboration régionale.

⁷BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088.

⁸Légeret Coulibaly Inès, *La collaboration intercommunale dans le domaine de la culture est-elle possible ?*, mémoire de master en administration publique de l'IDHEAP, Chavannes-près-Renens, septembre 2007.

Quelques exemples :

1. Alors que la question du coût assumé par la Ville-centre dans le financement de la culture est régulièrement abordée au Conseil communal, la Municipalité, dans son préavis N° 2008/26⁹ relatif à la politique culturelle lausannoise, ne se fixe à aucun moment pour objectif de réviser les modes de collaboration avec les Communes voisines.
2. Au sein de Lausanne Région, alors que diverses commissions traitent, sous l'angle régional, les questions de la toxicomanie, de la formation et de l'emploi des jeunes, de la petite enfance, des déchets, des activités sportives et des transports, aucune commission n'aborde la problématique culturelle. Pis : contre toute attente, même les commissions Financement régional et Promotion économique ne font référence à la problématique culturelle¹⁰ ; la première s'intéresse prioritairement au financement des infrastructures régionales (CIGM, piscine olympique, Beaulieu, aéroport de la Blécherette), la seconde au développement et à la mise en valeur du tissu économique régional.
3. Enfin, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) se résume à des projets relatifs à l'urbanisme et aux transports, sans servir – pour l'heure – de base à une réflexion plus large, intégrant la question culturelle.

Alors que Lausanne fait l'économie de cette réflexion, d'autres agglomérations ou régions avancent sur le chemin d'une nouvelle concertation. A Fribourg, par exemple, le projet d'agglomération accepté en votation populaire le 1^{er} juin 2008, retient explicitement le domaine culturel comme l'un des six champs d'activités de l'Agglo Fribourg (avec la mobilité, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la promotion touristique et la promotion économique)¹¹. Dans le canton de Berne, à l'initiative relativement contraignante des Autorités cantonales, la réflexion a débuté dès les années 1990 et s'est concrétisée en 1995, sous forme de Conférences culturelles régionales. A Genève, une Convention intercommunale censée fédérer les Communes autour de lignes directrices et les faire coopérer dans la définition d'une politique culturelle cadre, a été élaborée au début des années 2000 ; elle a débouché, en mars 2006, sur la mise sur pied d'une Conférence culturelle genevoise. Enfin, la région Montreux-Vevey a créé à la fin 2001 un Fonds culturel Riviera, dont le principe consiste à soutenir les institutions de portée régionale, sur la base d'une concertation intercommunale.

Certes, la région lausannoise dispose depuis la fin des années 80 du Fonds intercommunal de soutien aux institutions

⁹Rapport-préavis N° 2008/26 intitulé *Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma ».*

¹⁰Si l'on en croit le site web www.lausanne-region.ch

¹¹www.agglo-fr.ch

culturelles de la région lausannoise. Force est pourtant de reconnaître qu'il ne donne pas satisfaction :

- les contributions volontaires des Communes n'atteignent pas les objectifs initiaux¹² ;
- la collaboration entre les partenaires du Fonds se résume à une participation financière ; une plus grande intégration des Communes limitrophes dans les processus de décision ne semble pas à l'ordre du jour, alors même qu'elle pourrait favoriser une meilleure collaboration¹³ ;
- les menaces réitérées de Lausanne vis-à-vis de sa périphérie d'instituer un tarif différencié (tarif «Lausannois»/tarif «non Lausannois») n'ont jamais porté leurs fruits, puisqu'elles n'ont nullement incité les Communes voisines à accroître leur participation au Fonds. Pis : elles ont généré une image arrogante de la capitale, qu'il s'agit aujourd'hui de dissiper ;
- aucune réflexion globale et commune, dépassant les quatre institutions visées, ne semble exister, alors même que l'offre culturelle de l'agglomération s'est largement diversifiée depuis la création du Fonds et que d'autres institutions culturelles disposent aujourd'hui d'une envergure régionale.

En outre, au-delà des arguments relatifs au fonctionnement même du Fonds, d'autres raisons plaident en faveur d'un changement d'orientation :

- la sortie prochaine d'une loi fédérale et d'une loi cantonale sur la culture, comme les débats en cours au sein même des milieux culturels¹⁴, créent un contexte favorable à cette réflexion ;
- l'offre culturelle d'une région fait partie des critères pré-sidant au choix d'une destination touristique ou d'implantation de nouvelles entreprises. Aussi, le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération lausannoise ne pourraient qu'être renforcés par une définition commune des priorités, des modes de financement et des outils de promotion de l'offre culturelle régionale ;
- le développement urbain et la reconversion de zones industrielles souvent situées à cheval entre deux communes devraient encourager les Autorités locales à dépasser

¹²Pour rappel, en 2007, le fonds a récolté CHF 696'876.–, alors que l'objectif initial visait à couvrir 10% du budget lausannois destiné à Vidy, à l'OCL, à l'Opéra et au Béjart Ballet, soit environ CHF 2 millions.

¹³A ce propos, Inès Légeret Coulibaly écrit : «(...) la politique culturelle choisie par Lausanne laisse peu de place à la collaboration. En effet, contrairement à la situation de la Riviera où les représentants des communes sont présents dans l'organe de décision d'attribution des subventions, la Ville de Lausanne n'a apparemment jamais proposé une réflexion sur le sens des subventions. Les communes ont donc peut-être l'impression de payer sans avoir de pouvoir de décision. Elles ont de la peine à accepter l'argument de la Ville concernant la forte utilisation des infrastructures urbaines par les résidents des communes limitrophes. Peut-être seraient-elles plus valorisées et donc plus enclines à ouvrir les cordons de bourse si elles avaient l'impression de faire partie d'une entité partageant de manière équitable les décisions en matière de politique culturelle et les impacts de celles-ci.», in *La collaboration intercommunale dans le domaine de la culture est-elle possible?*, p. 46.

¹⁴Voir notamment le N° 16/2007 du magazine *CultureEnjeu*, consacré à la question. Consultation possible sous www.cultureenjeu.ch

leur pré carré et à envisager des stratégies concertées à l'échelle de la région. A titre d'exemples, le déménagement de l'ECAL de Lausanne à Renens ou le subventionnement de Kléber-Méleau par Lausanne démontrent que l'échelle communale est, dans les faits, souvent dépassée et que la concertation intercommunale est indispensable aujourd'hui ;

- la mobilité des publics, de la ville-centre vers la périphérie et vice-versa, de même que les ressources financières limitées de chaque Commune, devraient encourager ces dernières à penser leur offre culturelle dans le sens d'une meilleure complémentarité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le soussigné demande à la Municipalité de s'inspirer des démarches initiées dans d'autres agglomérations pour élaborer une stratégie visant à accroître la concertation entre les Communes de l'agglomération lausannoise en matière de culture, aussi bien du point de vue de la définition de l'offre, de sa promotion que de son financement.

Discussion préalable

M. Gilles Meystre (LE) : – Je ne m'étendrai pas sur cette motion de deux pages. Je vous rappelle simplement qu'elle a pour ambition de décloisonner la réflexion culturelle que Lausanne est en train de mener. Elle demande donc la mise en place d'une stratégie régionale, que ce soit en matière de définition, de promotion et de financement de l'offre. C'est un sujet idéal pour la Commission régionale. Quoi qu'il en soit, je demande à ce que ma motion soit renvoyée à une commission.

M. Alain Hubler (AGT) : – J'ai appuyé trop tôt, c'était pour demander le renvoi de cette motion en commission. C'est fait.

La présidente : – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, cette motion sera renvoyée en commission.

La présidente : – Nous arrivons à la dernière initiative. Initiative 20, postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer : «Pour que le site internet lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information». Nous vous écoutons, Monsieur.

Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer :
« Pour que le site internet lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information »¹⁵

Développement polycopié

Le site internet de la Ville de Lausanne contient de riches informations dans des domaines très divers. Les rubriques sont nombreuses, touchant les aspects pratiques, touristiques, officiels, sportifs, culturels...

Si ce foisonnement constitue indéniablement une qualité, son revers est que les mises à jour ou les nouveautés passent trop souvent inaperçues. La page d'accueil présente bien durant quelques jours quelques sujets d'actualité ou de nouvelles pages, mais elle demande la consultation régulière du site.

Les ajouts de documents ou les actualisations de pages existantes nécessitent pour leur part la consultation de la rubrique précise.

Aussi, ce postulat suggère-t-il de développer une offre de « lettres d'information » spécialisées, auxquelles chacun puisse s'inscrire gratuitement, qui consisteraient en des annonces faites directement sur le courriel de l'abonné, avec les liens choisis vers le site de la Ville.

Ainsi, par exemple, la personne intéressée par les zones vertes et de détente recevrait l'annonce des balades proposées par FoDoVi, les informations sur les aménagements et travaux réalisés à Lausanne. Il pourrait en aller de même pour les informations et activités culturelles, sportives, liées à l'histoire de Lausanne ou encore pour les informations pratiques concernant les habitants. Un abonnement spécifique aux communiqués de presse pourrait également être offert.

En ce qui concerne les décisions politiques, la Municipalité pourrait proposer un compte rendu sommaire de ses décisions, comme le propose chaque semaine le Conseil d'Etat. Les nouveaux éléments relatifs au Conseil communal pourraient également être annoncés aux personnes particulièrement intéressées.

Discussion préalable

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Le titre indique déjà le contenu de la demande. Vous savez tous que le site internet de la Ville est très riche, et fréquemment renouvelé. Mais, si on ne regarde pas régulièrement la première page du site, on manque quantité d'informations. Celles-ci pourraient être portées à la connaissance des personnes intéressées par un sujet particulier par des lettres d'information – que certains auraient appelées des *newsletters*. L'idée est d'offrir cette possibilité, ainsi que celle de s'abonner aux communiqués que la Ville produit régulièrement – ce n'est

¹⁵BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088.

pas le cas aujourd'hui – et ainsi de recevoir ces informations directement sur son e-mail – pour prendre ici encore un terme étranger – afin de suivre ce qui paraît sur le site de la Ville.

M. Alain Hubler (AGT): – Je soutiens cette idée, qui pourrait même être étendue à une sorte de journal électronique. Si je me rappelle bien, il y a quelques années, les Lausannois recevaient dans leur boîte aux lettres un journal, qui a été tué sur l'autel des économies. Ce journal avait un intérêt non négligeable. Entre-temps, les moyens informatiques se sont développés. Il serait utile de recevoir des lettres d'information qui soient quasiment des petits journaux d'information. Ce postulat est tout à fait bienvenu.

La présidente: – La parole n'étant plus demandée, ce postulat est transmis à la Municipalité. Merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat M. Jacques-Etienne Rastorfer pour que le site internet lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente: – Il reste une interpellation, celle de M. Olivier Martin: « Chauffage à distance, augmentation déguisée? » J'appelle M. Martin à la tribune.

Interpellation ordinaire de M. Olivier Martin :
« Chauffage à distance, augmentation déguisée? »¹⁶

Développement polycopié

Le site internet de la Ville de Lausanne nous informait récemment d'une augmentation des tarifs du gaz et du chauffage à distance, information reprise par la presse, notamment *24 heures* du 22 mars dernier. C'est donc la deuxième fois en trois mois que les tarifs du gaz et du chauffage à distance sont adaptés à la hausse, prenant comme motif l'augmentation du prix des produits pétroliers.

S'il est indéniable que le prix du pétrole a pris l'ascenseur ces dernières semaines sur les marchés internationaux, dépassant même le seuil psychologique des 100 dollars pour un baril, on peut toutefois s'étonner du lien qui est fait entre cette évolution et le prix du chauffage à distance.

¹⁶BCC 2007-2008, T. II (N° 12), p. 638.

En effet, toujours selon le site internet de la Ville de Lausanne, les principales sources de chaleur utilisées pour l’approvisionnement du réseau du chauffage à distance sont Tridel, la Step de Vidy et la chaufferie à bois de la Tuilière. L’énergie en provenance de ces trois installations ne devrait donc être influencée que de manière marginale pour ne pas dire nulle par le prix des produits pétroliers. La seule source de chaleur utilisant une énergie fossile pour l’alimentation du chauffage à distance reste sauf erreur l’usine de Pierre-de-Plan, la chaleur étant produite à cet endroit par une turbine à gaz.

Toutefois, dans l’utilisation du gaz également, les augmentations successives et pour le moins rapprochées imposées aux utilisateurs par les Services industriels sont difficilement compréhensibles. En effet, le prix du gaz n’a de loin pas suivi la même évolution ces dernières années que celui des produits pétroliers. Le graphique reproduit ci-dessous comparant l’évolution du prix du gaz avec celui du mazout est à ce titre éloquent¹⁷.

On constate donc que l’évolution du prix du gaz est beaucoup plus régulière sur une longue période que celle des produits pétroliers.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelle est la part respective de chaque installation de production de chaleur du chauffage à distance (Tridel, Step

de Vidy, chaufferie à bois de la Tuilière et usine de Pierre-de-Plan) par rapport à la production totale de chaleur ?

2. Quelle est la part d’énergie fossile utilisée dans la production de chaleur du chauffage à distance par rapport aux sources dites propres ?

3. Quel est le coût d’achat du kW à Tridel SA? Ce prix a-t-il évolué à la hausse ou à la baisse depuis la mise en service de l’usine ? Si oui, dans quelle mesure ?

4. Comment est composé le prix du kW chauffage à distance (part de l’énergie nécessaire à la production, de frais divers, d’amortissement des installations) ?

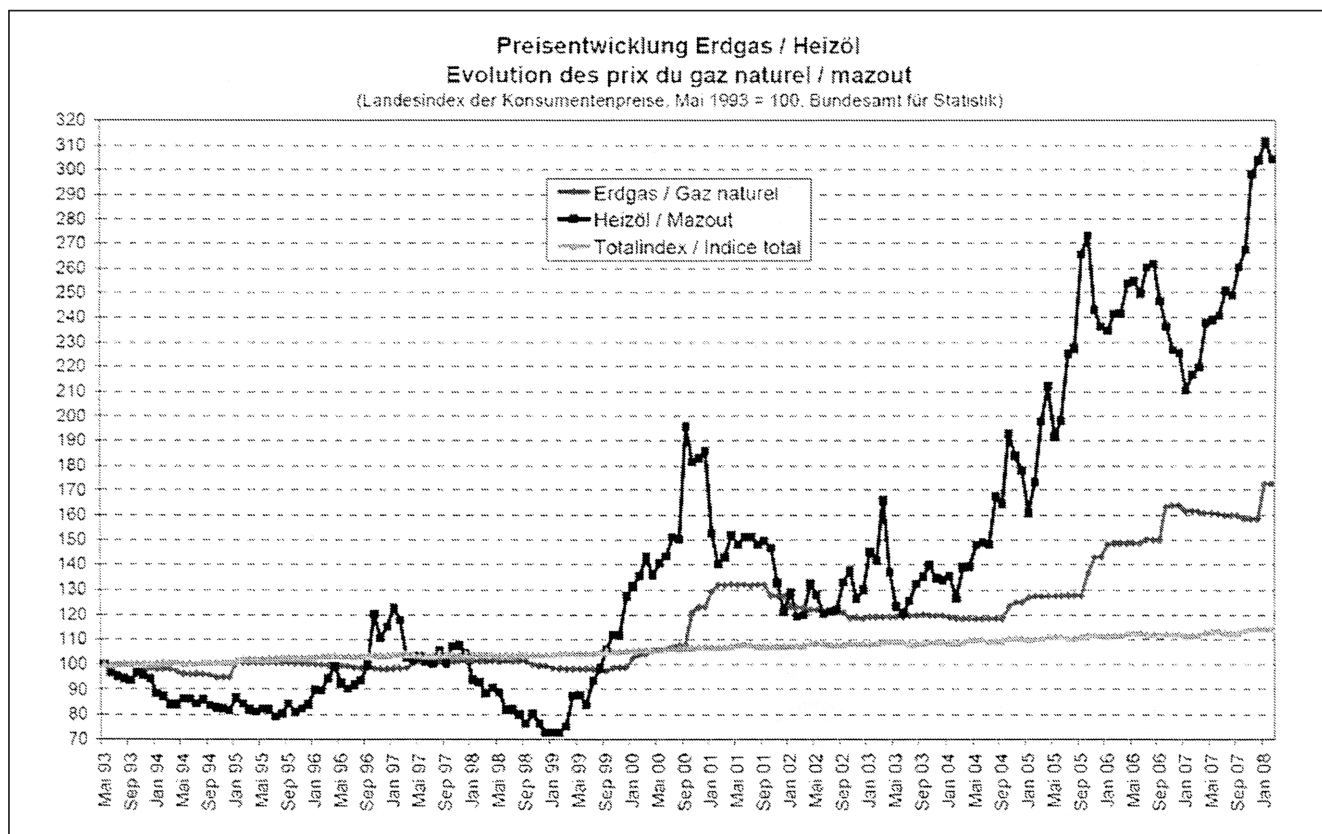
5. Quelle est l’évolution du prix du chauffage à distance durant ces dix dernières années ?

6. Quelles sont les sources d’approvisionnement en gaz de la Ville de Lausanne ?

7. L’évolution du prix du chauffage à distance (notamment vue sous l’angle des dernières augmentations) est-elle bien compatible avec la politique de promotion de cette énergie de chauffage? Lorsque le client a fait le choix du chauffage à distance il devient captif, dès lors n’est-ce pas le tromper ?

Par avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

¹⁷Source: <http://www.gaz-naturel.ch>



Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

Le chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Lausanne (SIL) constitue une réalisation exemplaire d'écologie industrielle. Il permet de récupérer la chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères (Tridel), l'incinération des boues de la station d'épuration de Vidy (Step) et la chaufferie à bois de la Tuilière, et de l'utiliser pour le chauffage des bâtiments. Pour répondre à la demande de chaleur, une partie de celle-ci est produite dans des chaudières ou des turbines. Environ un tiers de la chaleur est produit à partir de gaz naturel à l'usine de Pierre-de-Plan. Le prix du gaz constitue donc un élément important pour la fixation du tarif du CAD.

Suite aux augmentations successives du prix du gaz, et à une augmentation du prix de la chaleur produite à Tridel, les tarifs du CAD ont été adaptés de + 0,40 ct/kWh au 1^{er} avril 2008 :

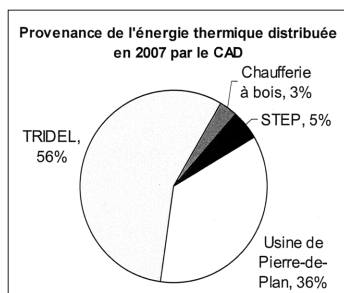
- le tarif normal est passé de 8,10 ct/kWh à **8,50 ct/kWh** ;
- le tarif avec télégestion de 7,80 ct/kWh à **8,20 ct/kWh**.

Malgré cette augmentation, ces tarifs restent attractifs dans le climat énergétique actuel.

L'interpellateur a posé une série de questions précises liées au CAD et à sa tarification auxquelles la Municipalité apporte les réponses suivantes :

1. *Quelle est la part respective de chaque installation de production de chaleur du chauffage à distance par rapport à la production totale de chaleur ?*

La Municipalité indique chaque année dans son rapport de gestion la provenance de la chaleur distribuée par les SIL¹⁸. Dès cette année, ces derniers feront également figurer cette information dans un numéro des *Quatre saisons de l'énergie* distribué à tous les clients avec la facture, aux côtés de la déclaration de marquage de l'électricité et de celle de la qualité de l'eau. Le graphique ci-après indique la part respective de chaque installation dans la production de chaleur en 2007 :



¹⁸ Au moment de la rédaction du rapport de gestion, les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, il s'agit donc d'une estimation (par exemple, le rapport 2007 indique que la part de Tridel est de 60% alors que le chiffre définitif est de 56%).

2. *Quelle est la part d'énergie fossile utilisée dans la production de chaleur du chauffage à distance par rapport aux sources dites propres ?*

Comme illustré pour la question précédente, la part de la chaleur produite à partir d'énergies de récupération (Tridel, Step et chaufferie à bois) est de 64% et celle obtenue à partir d'énergies fossiles (gaz et mazout¹⁹) de 36%.

3. *Quel est le coût d'achat dit kW à Tridel SA? Ce prix a-t-il évolué à la hausse ou à la baisse depuis la mise en service de l'usine? Si oui, dans quelle mesure ?*

Le contrat avec Tridel pour la récupération de la chaleur relève du secret des affaires. La Municipalité peut toutefois indiquer qu'il a débuté avec l'entrée en service de l'usine en mars 2006 et que le prix négocié initialement a été adapté deux fois à la hausse, au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} avril 2008.

4. *Comment est composé le prix du kW de chauffage à distance (part de l'énergie nécessaire à la production, de frais divers, d'amortissement des installations) ?*

La part des coûts liés à l'énergie constitue plus de la moitié du prix. Le solde est constitué par les frais d'exploitation, les frais financiers et les amortissements, ainsi que par un bénéfice raisonnable.

5. *Quelle est l'évolution du prix du chauffage à distance durant ces dix dernières années ?*

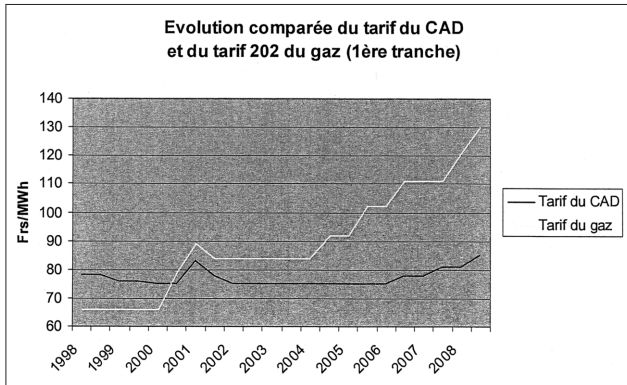
Le tableau ci-dessous présente l'évolution (hors TVA et taxe CO₂) du tarif du chauffage à distance depuis 1998, avec en regard l'évolution du tarif 202 du gaz :

Année	Validité	Prix du CAD en CHF/MWh	Validité	Tarif 202 du gaz en CHF/MWh (1 ^{ère} /2 ^{ème} tranche ²⁰)
1998		78.15		66/55
1999		76.00		66/65
2000		75.00	dès le 1.09	79/75
2001	1.01 au 31.04	83.00	dès le 1.01	89/70
	dès le 1.05	78.00	dès le 1.09	84/70
2002		75.00		84/70
2003		75.00		84/70
2004		75.00	dès le 1.10	92/77
2005		75.00	dès le 1.12	102/85
2006		75.00	dès le 1.07	111/94
	dès le 1.11	78.00		111/94
2007	dès le 1.11	81.00		111/94
2008		81.00	dès le 1.01	121/104
	dès le 1.04	85.00	dès le 1.04	130/113

¹⁹ En cas d'interruption de l'approvisionnement en gaz, la turbine de Pierre-de-Plan et les chaudières peuvent fonctionner au mazout. Cette situation ne s'est produite qu'à de très rares occasions. Depuis 2001, le mazout représente 0,4% de l'énergie utilisée par le chauffage à distance. Il est utilisé principalement pour des essais des brûleurs et de la turbine en début de saison de chauffe.

²⁰ 1^{re} tranche = consommation < 14'000 kWh et 2^e tranche = consommation ≥ 14'000 kWh.

L'évolution du tarif 202 est globalement représentative de l'évolution du prix d'approvisionnement en gaz, mais lissée et décalée de quelques mois (la courbe ci-dessous représente l'évolution du prix de la première tranche du tarif 202, de 0 à 14'000 kWh): augmentation en 2000-2001, puis forte augmentation dès 2004 jusqu'à maintenant de manière presque continue, avec un seul fléchissement fin 2006-début 2007.



Dans la mesure du possible, la Municipalité a limité ou différé les répercussions de la hausse des coûts d'approvisionnement en gaz sur le tarif du CAD, en renonçant à une partie de sa marge ou en actionnant un fonds de péréquation. Le prix du gaz atteint aujourd'hui des niveaux tels que les adaptations nécessaires doivent désormais suivre de beaucoup plus près l'évolution du marché.

6. *Quelles sont les sources d'approvisionnement en gaz de la Ville de Lausanne ?*

Le gaz naturel distribué ou consommé par les SIL est acheté exclusivement à Gaznat SA, société dont la Ville de Lausanne est actionnaire à hauteur de 18,82%. Selon son rapport annuel 2007, Gaznat s'approvisionne pour 41,0% en Allemagne, 26,6% en France, 22,5% aux Pays-Bas et 9,9% en Russie.

7. *L'évolution du prix du chauffage à distance (notamment vu sous l'angle des dernières augmentations) est-elle bien compatible avec la politique de promotion de cette énergie de chauffage ? Lorsque le client a fait le choix du chauffage à distance, il devient captif, dès lors n'est-ce pas le tromper ?*

La «captivité» des clients, dans le domaine du chauffage, est une donnée importante pour tous les choix; elle est équivalente au minimum à la durée d'amortissement des installations, soit plusieurs décennies, quel que soit le choix du type de chauffage (CAD, gaz, mazout...). La Municipalité se doit donc d'inciter au meilleur choix. Elle mène une politique active de promotion, de développement et de densification du réseau de chauffage à distance, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'air en milieu urbain et à optimiser les coûts d'exploitation. Depuis septembre 2006, la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) est venue faciliter et renforcer l'action de la Municipalité en imposant le

raccordement au chauffage à distance pour les nouvelles constructions et les rénovations lourdes de chaudières dans le périmètre du réseau²¹.

La fixation de tarifs aussi attractifs que possible fait partie de la stratégie de développement du chauffage à distance menée par la Municipalité. Toutefois, ces tarifs doivent refléter les coûts réels de la chaleur produite, de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce d'autant plus à un moment où il devient impératif pour lutter contre le réchauffement climatique, de changer les comportements et de responsabiliser les clients quant à leur manière de consommer l'énergie. Une énergie rendue artificiellement trop bon marché irait à l'encontre de cet objectif.

La Municipalité assure toutefois l'interpellateur qu'elle continuera à maintenir des tarifs du chauffage à distance concurrentiels par rapport aux prix des énergies fossiles, et suffisamment attractifs pour inciter au raccordement au CAD lors du renouvellement d'une chaudière située dans le périmètre du réseau.

Parallèlement, la Municipalité, notamment dans le cadre de ses projets 3000 logements et Métamorphose, a placé les économies d'énergie au centre de son action. Les SIL soutiennent également de longue date des projets propres à développer l'efficacité énergétique des installations de chauffage ou de l'enveloppe des bâtiments (audits énergétiques, campagne Display). Plus récemment, la LVLEne a introduit des exigences très strictes dans le domaine de l'isolation. La réduction de la consommation obtenue par ces mesures pour le consommateur devrait compenser à terme la hausse continue des prix de l'énergie, inévitable tant qu'une transition très substantielle des énergies fossiles vers les énergies renouvelables n'aura pas été réalisée – un basculement qui demandera encore plusieurs décennies d'investissements considérables.

La présidente: – Désirez-vous apporter un commentaire à la réponse de la Municipalité, Monsieur Martin ? Nous vous écoutons.

Discussion

M. Olivier Martin (LE): – Permettez-moi de remercier la Municipalité pour ses réponses à mon interpellation. Au moment de la rédaction de cette dernière, le prix du baril de pétrole venait de dépasser le seuil des \$ 100.–. Bien que la réponse municipale me soit parvenue dans des délais tout à

²¹ LVLEne, art. 25: «1. Les propriétaires dont les bâtiments sont situés dans les limites d'un réseau de chauffage à distance alimenté principalement par des énergies renouvelables ou de récupération sont incités par les autorités publiques à s'y raccorder, pour autant que la démarche soit appropriée. Le Conseil d'Etat peut prévoir des aides financières à cet effet. 2. Les bâtiments neufs mis au bénéfice d'un permis de construire après l'entrée en vigueur de la présente loi et ceux dont les installations de chauffage subissent des transformations importantes ont l'obligation de s'y raccorder dans les limites de proportionnalité énoncées à l'article 6, à l'exception de ceux qui couvrent déjà une part prépondérante de leurs besoins avec des énergies renouvelables ou de récupération.»

fait acceptables, le prix du brut a dépassé la semaine dernière le prix de \$ 142.– par baril. Une telle évolution, si elle se montre durable, laisse entrevoir d'importants problèmes en matière d'approvisionnement énergétique et ne fait que conforter une politique de mise en valeur des énergies de substitution au pétrole, dont le chauffage à distance.

Cela dit, permettez-moi de revenir sur les réponses municipales. Je suis satisfait de constater que les énergies fossiles dans la production de chaleur destinée au chauffage à distance ne représentent pas une part supérieure à 36%. Ceci pour deux raisons au moins: l'aspect écologique d'une part – il convient en effet de limiter drastiquement les émissions de CO₂ – et l'aspect financier d'autre part. Une telle proportion permettant de limiter notre dépendance aux énergies présentant la plus grande volatilité au niveau de leur prix.

La réponse à ma troisième question me laisse en revanche pour le moins perplexe. Se retrancher derrière le secret des affaires pour éviter d'y répondre pourrait laisser penser qu'on a quelque chose à cacher! Pourquoi refuse-t-on de nous dire que le kWh de chauffage à distance est facturé par Tridel au même prix que le kWh électrique? En effet, la production de vapeur est transformée en équivalent électricité sur la base d'un ratio. De plus, comment se fait-il que ce prix ait augmenté deux fois en si peu de temps, entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} avril 2008? Avec 56%, Tridel a une grande part de la proportion de production de chaleur. La Municipalité n'a-t-elle donc aucune possibilité de négociation?

A ma question 4, je prends note de la composition du prix du kWh chauffage à distance, lequel me semble relever d'une bonne logique économique. Je souhaite toutefois poser une question complémentaire à la Municipalité. Sur quelle durée les installations sont-elles amorties? Une durée plus longue pourrait en effet influencer le prix facturé au consommateur à la baisse ou éviter des augmentations.

Le tableau produit en réponse à ma cinquième question démontre très clairement que le prix du chauffage à distance n'est pas aussi étroitement lié à l'évolution des produits pétroliers. En effet, si le prix du chauffage à distance augmente d'un peu moins de 9% sur les dix dernières années, le prix du gaz double pratiquement, suivant que l'on considère la première ou la deuxième tranche du tarif 202. Il est par ailleurs souhaitable que l'évolution se poursuive dans cette direction. Cela dit sans pour autant souhaiter une envolée continue du prix du gaz, bien entendu.

Enfin, la réponse à ma dernière question démontre clairement l'intention de la Municipalité de continuer à promouvoir l'utilisation du chauffage à distance. Ce qui est, de mon point de vue, une excellente chose. Il s'agit en effet d'une bonne alternative aux produits pétroliers, desquels il faudra bien s'affranchir un jour ou l'autre.

La présidente : – La discussion est ouverte.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je souhaite apporter quelques éléments complémentaires après ce que vient de dire M. l'interpellateur à propos de sa question 3 sur les relations entre la Ville et Tridel. Evidemment, je parle du point de vue des Services industriels et pas de Tridel. Nous n'avons rien à cacher. En revanche, les négociations avec Tridel ont à voir avec le secret des affaires, d'une part, et, d'autre part, ces négociations sont complexes et évoluent dans le temps. Le premier prix que Tridel faisait aux Services industriels pour la vente de chaleur et d'électricité était lié aux premiers pas de cette entreprise complexe. Evidemment, ce prix était très avantageux pour la Ville de Lausanne. Pourquoi? Parce que Lausanne devait prendre en charge les éventuels arrêts inopinés de Tridel liés à des débuts d'exploitation encore un peu expérimentaux. Depuis lors, cette usine a fait la preuve qu'elle fonctionnait très bien, qu'on pouvait se baser sur un programme de fonctionnement des deux fours beaucoup plus fiable. Bien entendu, cela a donné lieu à des négociations et à des ajustements sur le prix.

A cela s'ajoute que la Loi et l'Ordonnance fédérales sur l'approvisionnement en électricité et sur l'énergie sont venues compléter la panoplie de ce que Tridel offre à Lausanne en matière de courant électrique. Lausanne doit évidemment s'aligner sur ce que préconise l'Ordonnance fédérale sur le rachat des énergies renouvelables, au nombre desquelles l'incinération des ordures ménagères figure, pour moitié du courant électrique produit. Cela a nécessité une autre adaptation des relations entre Tridel et la Ville de Lausanne.

Enfin, la question est très complexe, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'acheter de la chaleur et de l'électricité à Tridel. Tridel est aussi une entreprise qui fait payer ses services aux Communes, dont la Ville de Lausanne, pour l'apport de tonnes de déchets. C'est dans ce contexte compliqué, où interviennent à la fois les déchets, l'électricité et la chaleur, que le contrat doit être discuté. Il n'est donc pas étonnant que les prix en question aient évolué très souvent aux yeux de l'interpellateur.

Pour les questions 4 et 7 auxquelles l'interpellateur fait référence: nous tenons à développer le réseau de chauffage à distance en ville de Lausanne. Nous recevons même des demandes en provenance d'autres Communes. Nous sommes très disposés, pour la protection de l'air et de l'environnement, à entrer dans une logique d'investissement. Evidemment, cette logique est liée à des durées d'amortissement, et nous ne maîtrisons pas forcément l'ensemble des paramètres. Pour que nous puissions investir de façon correcte dans un réseau de chauffage à distance, il nous faut des moyens importants au début et des calculs économiques assez précis, en tout cas à très long terme, pour atteindre le seuil de rentabilité.

Nous pouvons garantir au Conseil communal que nous ferons tous les efforts possibles pour étendre le réseau du chauffage à distance. Mais pour les durées d'amortissement, nous ne sommes pas maîtres de l'ensemble de la

problématique et nous ne pouvons pas les faire varier *ad libitum*.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – La longue et complète explication de M. Pidoux me cause un certain malaise. J'ai la naïveté de croire que Tridel calcule un prix de revient pour l'énergie qui sort de ses fours, qu'elle soit calorique ou électrique. J'ai la même naïveté de croire que Pierre-de-Plan calcule un prix de revient de l'énergie qui part de chez elle et qui arrive chez l'utilisateur et que si ces deux prix ne sont pas les mêmes, une solution médiane permet, lorsque chacun fait un bout de chemin, d'arriver à un prix équitable. Or, de l'explication que nous donne M. le municipal Pidoux, il semble qu'on doive négocier pied à pied avec Tridel. Est-ce à dire qu'on considère d'une part le chauffage à distance et d'autre part Tridel comme des entités à but essentiellement commercial, qui cherchent chacun à faire sinon le maximum de profit du moins à rentabiliser au mieux leurs installations? Et que cela donne lieu à des négociations de type purement commercial et non de services publics?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – C'est précisément parce que nous sommes dans une logique de service public et de sécurité d'approvisionnement que les négociations sont plus complexes que l'appariement et la comparaison entre deux prix de revient. En l'occurrence, s'applique le principe de ce que les techniciens appellent le N – 1. Cela veut dire qu'à tout moment nous devons être prêts à remplacer l'installation de production d'électricité – ou en l'occurrence de chaleur – la plus puissante. A Pierre-de-Plan, par conséquent, nous devons être prêts à remplacer l'apport de Tridel dans les deux heures qui viennent, avec les contraintes liées à l'inertie de la chaleur, du stockage, etc. Ce remplacement, en quelque sorte, ça se paie. C'est un engagement que les Services industriels prennent, sans forcément vendre de la chaleur. Tridel doit l'intégrer dans ses relations avec les Services industriels. Il ne s'agit donc pas, minute après minute, de voir quelle est la chaleur la meilleur marché et de choisir celle qui convient le mieux. Il s'agit de faire cela dans un calcul qui intègre la durée et la possible défection d'une des sources de chaleur, en particulier celle de la plus puissante.

M. Olivier Martin (LE): – Je remercie M. le municipal pour ses explications complémentaires. Je suis rassuré de constater que la Municipalité veille à maintenir la fourniture de chaleur pour le chauffage à distance au meilleur prix pour les utilisateurs. Je ne déposerai donc pas de résolution.

La présidente: – Merci. Le sujet est clos. Je vous remercie, Monsieur Martin. Je propose de prendre une pause jusqu'à 20 h 35.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu l'interpellation de M. Olivier Martin: «Chauffage à distance, augmentation déguisée?»;

– vu la réponse municipale;
– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 20 h 05

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

